

SERVICE PUBLIC FEDERAL AFFAIRES ÉTRANGERES, COMMERCE EXTERIEUR ET  
COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

DGCD

DIRECTION GENERALE DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

FEDERALE OVERHEIDSDIENST BUITENLANDSE ZAKEN, BUITENLANDSE HANDEL EN  
ONTWIKKELINGSSAMENWERKING

DGOS

DIRECTIE-GENERAAL ONTWIKKELINGSSAMENWERKING

## Note stratégique OUGANDA



Kampala, Décembre 2002

La Direction générale de la Coopération au Développement (DGCD) est le département ministériel belge chargé de la coopération au développement.

Une Note stratégique est élaborée pour chacun des 25 pays partenaires de la Coopération internationale belge bilatérale.

La Note stratégique explique comment le gouvernement belge envisage d'aider le pays partenaire à atteindre ses objectifs de développement à moyen terme.

La Note stratégique sert de base pour l'élaboration du Programme indicatif de coopération (PIC) qui sera approuvé lors de la commission mixte entre la Belgique et le pays partenaire.

Pour préparer une Note stratégique, des consultations sont menées avec le gouvernement, le secteur privé, la société civile ..., tant dans le pays partenaire qu'en Belgique.

## Sommaire

<i>Acronymes</i>	<i>iv</i>
<b><i>PREFACE</i></b>	<b><i>I</i></b>
<b><i>Introduction</i></b>	<b><i>1</i></b>
<b><i>Résumé</i></b>	<b><i>4</i></b>
<b><i>1. Aperçu général du pays</i></b>	<b><i>5</i></b>
1.1 Profil	5
1.2 Aperçu historique	5
1.3 Contexte politique	5
1.4 Politique internationale	6
1.5 Contexte social et humain et perspectives	7
1.6 Contexte économique et financier et perspectives	8
1.7 Bonne gouvernance	10
1.8 Principales questions intersectorielles	11
<b><i>2. Options de développement de l'Ouganda</i></b>	<b><i>15</i></b>
2.1 Plans de développement et politiques sectorielles	15
2.2 Processus d'appropriation et coordination	16
2.3 Perspectives	16
2.4 Analyse critique globale	17
2.5 Approches, évaluation et orientations des bailleurs de fonds	18
<b><i>3. Analyse de l'aide belge au développement</i></b>	<b><i>20</i></b>
3.1. Remarques générales	20
3.2. Coopération bilatérale	20
3.3. Coopération multilatérale	21
3.4. Coopération indirecte	22
3.5. Autres	23
<b><i>4. Politique et stratégie de développement de l'Ouganda</i></b>	<b><i>25</i></b>
<b><i>5. Leçons tirées</i></b>	<b><i>27</i></b>
5.1 Du point de vue ougandais	27
5.2 Du point de vue des bailleurs de fonds	27
5.3 Du point de vue belge	28
<b><i>6. Stratégie future de la coopération bilatérale belge</i></b>	<b><i>29</i></b>
6.1 Cadre légal belge	29
6.2 Coopération intergouvernementale bilatérale entre la Belgique et l'Ouganda	30
<b><i>7. Cohérence et complémentarité de la coopération bilatérale belge</i></b>	<b><i>37</i></b>

7.1.	Aide au développement de l'Ouganda	37
7.2.	Les bailleurs de fonds en 1999 et les années suivantes	37
7.3.	Complémentarité de la coopération belge avec la stratégie de l'UE	37
7.4.	Complémentarité de la coopération belge avec l'Ouganda	38
	<b><i>Bibliographie succincte</i></b>	<b>39</b>

## Acronymes

BEI	Banque européenne d'investissement
BFP	Document-cadre budgétaire
BM	Banque mondiale
CDF	Cadre de développement global
CGIAR	Groupe consultatif de la recherche agronomique internationale
CTB	Coopération technique belge
DCI	Déclaration commune d'intention
DGCD	Direction générale de la coopération au développement
ESIP	Plan stratégique d'investissement dans l'enseignement
FBS	Fonds belge de survie
FIDA	Fonds international pour le développement agricole
HSSP	Plan stratégique pour le secteur de la santé
IITA-ESARC	Institut international d'agriculture tropicale
IMT	Institut de médecine tropicale d'Anvers
INIBAP	Réseau international pour l'amélioration de la banane et de la banane plantain
KUL	Université catholique de Louvain (Leuven)
LGDP	Programme de développement des collectivités locales
MTCS	Stratégie de concurrence à moyen terme pour le secteur privé
MTEF	Cadre de dépenses à moyen terme
NARO	Organisation nationale de recherche agricole
NEMA	Agence nationale pour la gestion de l'environnement
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONUSIDA	Programme commun des Nations unies sur le VIH/sida
PAF	Fonds d'action contre la pauvreté
PAM	Programme alimentaire mondial
PEAP	Plan d'action d'éradication de la pauvreté
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Plan de modernisation de l'agriculture
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PPTE	Pays pauvres très endettés
PRSC	Crédit stratégique de réduction de la pauvreté
PRSP	Note stratégique de réduction de la pauvreté
RUG	Université de Gand
UAC	Commission ougandaise sur le sida
UE	Union européenne
UPPAP	Projet participatif ougandais d'évaluation de la pauvreté
UWESO	Œuvre des femmes ougandaises pour la sauvegarde des orphelins
VIH	Virus d'immuno-déficience humaine
VLIR	Conseil interuniversitaire flamand
VVOB	Association flamande pour la coopération au développement et l'assistance technique

## PREFACE

### **NOUVEAUX PARTENARIATS POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE**

La Loi du 25 mai 1999 stipule que pour atteindre les objectifs du développement humain durable, une note stratégique doit être rédigée pour chaque pays partenaire de la coopération bilatérale directe belge. De telles notes sont également rédigées pour les cinq secteurs de la coopération bilatérale belge et trois thèmes trans-sectoriels. Ces notes sont soumises, en même temps que l'avis du Conseil Fédéral pour le Développement Durable et de la Commission Femmes et Développement, à la Chambre des Représentants et au Sénat. Les modalités et procédures régissant la rédaction de ces notes stratégiques ont été fixées par l'Arrêté Ministériel du 17 septembre 2000. Ces notes stratégiques sont évaluées et actualisées tous les quatre ans.

#### Notes stratégiques et modernisation de l'aide belge

La communauté internationale est confrontée à un gigantesque défi dans sa lutte contre la pauvreté et pour le développement durable. Jamais les objectifs en matière de lutte contre la pauvreté n'ont été définis aussi clairement et de manière aussi mesurable que par les "*Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)*" de l'ONU (voir annexe). Jamais on n'a affirmé en termes aussi clairs l'importance du développement durable que lors du *Sommet Mondial du Développement Durable de Johannesburg*. Jamais non plus, les systèmes d'aide existants n'ont jamais été aussi ouvertement critiqués, en termes relativement convergents.

En Belgique aussi, on s'est interrogé et on continue à s'interroger sur l'efficacité de l'aide publique au développement. Une Commission parlementaire de suivi a ainsi effectué en 1996 et 1997 l'analyse publique la plus complète de l'aide belge en quatre décennies d'existence. La Commission de suivi a notamment constaté des dysfonctionnements dans le volet de la coopération bilatérale, c.-à-d. l'aide de la Belgique au pays partenaire. La combinaison de plusieurs facteurs - moyens limités, dispersion géographique et sectorielle, instruments d'aide inadaptés, influence excessive des intérêts politiques et/ou économiques - s'est soldée par une réduction de l'impact de l'aide bilatérale belge. "L'ingérabilité" du processus administratif et le manque de transparence ne sont que quelques-unes des carences relevées. En matière de coopération multilatérale également, on a constaté le même phénomène de fragmentation et d'absence d'orientation.

Parmi les recommandations émises par la Commission parlementaire de suivi en vue de réformer le système fédéral d'aide au développement, les plus importantes ont été coulées dans une loi-cadre (la Loi sur la Coopération Internationale du 25 mai 1999). Cette loi fixe d'une part les objectifs généraux de la coopération belge, plus précisément 'réaliser le développement humain durable à travers la lutte contre la pauvreté'. La loi stipule d'autre part que la concentration géographique et sectorielle, ainsi que la transparence des programmes et l'utilisation stratégique des hommes et des moyens font partie intégrante de la modernisation de l'aide humanitaire belge.

Les notes stratégiques jouent un rôle primordial dans la recherche d'un meilleur impact à travers la concentration, la transparence et le dialogue ouvert. Les notes stratégiques doivent contribuer à une meilleure définition des priorités, à une meilleure cohérence interne et à une plus grande coïncidence des programmes de l'aide avec les objectifs à

atteindre, et à plus de planification à long terme. Les problèmes de la dispersion géographique et de la difficulté de gérer le processus administratif ont ainsi été contrés par la réduction du nombre de pays partenaires (25 actuellement). Le nombre de partenaires multilatéraux a été ramené à 22, et une note stratégique a été spécialement rédigée pour clarifier les stratégies de la coopération belge avec ces organisations. Les autorités concentrent par ailleurs leurs efforts sur cinq secteurs axés sur l'individu: soins de santé de base, éducation/formation, agriculture/sécurité alimentaire, infrastructure de base et construction de la société.

Les notes stratégiques sont le fruit d'un large dialogue et visent à répondre d'une manière cohérente et globale aux problèmes complexes de la pauvreté. La Loi sur la Coopération Internationale fait une distinction entre les stratégies belges pour ses actions avec les pays partenaires – les notes stratégiques de pays – et les notes stratégiques sectorielles. Par ailleurs, trois thèmes transversaux ou horizontaux font eux aussi l'objet de notes stratégiques: la lutte pour plus d'égalité entre hommes et femmes, la préservation de l'environnement et la dimension de développement de l'économie sociale.

### Partenariats de qualité

Dans ma note politique "Qualité dans la Solidarité", je confirme l'importance de ces réformes et je les replace dans le cadre plus large d'une amélioration et d'un élargissement des partenariats en vue d'un développement durable. Un meilleur partenariat passe par une meilleure maîtrise des processus et des programmes de lutte contre la pauvreté par le pays partenaire. C'est ce qu'on appelle le principe de l'appropriation (*ownership*). C'est en premier lieu aux pays en développement à prendre la direction du processus de leur développement. Les stratégies des donateurs par pays, secteur ou thème doivent être construites de manière à renforcer la capacité du partenaire à établir et à réaliser ses propres stratégies de lutte efficace contre la pauvreté. Cela implique l'ancrage des actions dans les institutions du pays partenaire: acteurs étatiques aussi bien que non-étatiques,, au niveau central comme au niveau local. L'*ownership* est un facteur essentiel de la durabilité et est déterminante pour l'impact de l'aide.

Il faut aussi élargir le partenariat, impliquer davantage d'acteurs, au Nord comme au Sud. Cela implique d'une part d'élargir le dialogue politique et social sur les notes stratégiques en Belgique. Les organisations non gouvernementales, les institutions spécialisées et les experts, le Conseil Fédéral pour le Développement durable, la Commission Femmes et Développement et enfin le Parlement sont tous concernés par ce dialogue. Il faut d'autre part que les acteurs des pays partenaires soient davantage impliqués dans la politique et dans la définition de l'agenda de la lutte contre la pauvreté. La place et l'importance de la société civile dans la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement sont de mieux en mieux reconnus. On pourra en juger notamment par le programme d'annulation de la dette (*Pays Pauvres Très Endettés – PPTTE*) des institutions financières internationales. Les pays souhaitant bénéficier d'une annulation de la dette doivent démontrer de quelle manière ils organisent un large dialogue social pour la mise au point de leurs notes stratégiques, appelées "*Documents de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté – DSRP*". Cette approche reste encore trop souvent lettre morte. La pratique a aussi montré qu'élargir la base sociale appelée à élaborer les stratégies de lutte contre la pauvreté et en faveur du développement durable relève d'un processus difficile et lent. Les questions que soulève ce processus au niveau des grandes orientations sont diverses: y a-t-il un espace pour que la société civile, le secteur privé, le parlement, les communautés locales, les syndicats s'expriment sur les questions de politique en matière de lutte contre la pauvreté? Qu'en est-il des libertés civiles et politiques, ou des droits

sociaux et culturels? Dans quelle direction le pays évolue-t-il sous ces différents aspects? Et en quoi tous ces processus lui sont-ils propres? Ne s'agit-il pas plutôt de copies imposées de modèles occidentaux?

Ces questions appellent à la prudence quand il s'agit d'assortir la coopération de certaines conditions. L'aide aux programmes qui, à terme, contribuent à la mise en place d'un Etat de droit et d'une société démocratique doit avoir la priorité. L'aide aux processus de consultation dans le cadre de la rédaction et de la mise en oeuvre des DSRP s'inscrit dans le même engagement.

Les notes stratégiques de pays contiennent des informations spécifiques au pays partenaire pouvant servir à étayer la programmation d'une aide (volume, instruments et programmes). Cela n'a en effet aucun sens d'imposer des modèles universels. L'approche des donateurs doit respecter le contexte local et national. Cela ne veut pas dire qu'il faut adopter sans critique ce que proposent les pays partenaires. Diverses dimensions sectorielles et thématiques ayant un impact sur la pauvreté et le développement durable doivent être dûment prises en considération: les orientations de la politique, la qualité des institutions, l'accès des citoyens aux services de base, l'implication de groupes cibles sociaux dans la lutte contre la pauvreté, la situation des droits de l'homme, qu'il s'agisse des droits individuels, politiques, sociaux ou culturels, la position et le rôle des femmes, l'ancrage dans l'économie internationale, etc... (Les notes stratégiques doivent aussi indiquer comment travaillent les donateurs, de quels atouts ils disposent. Elles doivent aussi refléter une perspective à long terme). Une des priorités est la meilleure intégration de l'environnement et des principes de développement durable dans les stratégies de lutte contre la pauvreté et autres processus de planification nationaux. C'est en effet un des objectifs de la communauté internationale d'encourager les stratégies de développement durable d'ici 2005.

Les stratégies de pays tiennent compte de tous ces facteurs et contribuent à construire le dialogue au profit du développement durable des pays partenaires. Cette approche va toutefois bien au-delà de la capacité d'analyse des donateurs individuels. Une approche globale et durable exige en outre cohérence, dialogue et collaboration entre les donateurs entre eux de même qu'entre les donateurs et les organisations multilatérales, ainsi que les organisations non gouvernementales spécialisées. Cela doit contribuer à regrouper les moyens de l'aide, à répartir les tâches, à évaluer de manière collective les risques liés à certaines formes de l'aide, à harmoniser les procédures et à réduire les coûts de transaction.

L'exemple de l'aide budgétaire illustre l'importance de ces analyses et efforts collectifs. L'aide budgétaire est une aide financière au budget des pays partenaires visant à soutenir la lutte contre la pauvreté et la réforme des institutions. On utilise pour ce faire les systèmes de gestion et de justification financière (*accountability – obligation de rendre compte*) des institutions publiques du pays partenaire. L'aide budgétaire offre toutes sortes d'avantages potentiels par rapport à l'aide par projet, mais suppose en revanche une meilleure compréhension en matière de politique (élaboration du budget et établissement des priorités), de gestion financière et macro-économique des pouvoirs publics, de risques ainsi que de potentiel d'amélioration des institutions publiques.

Les stratégies de pays, sectorielles et thématiques ne peuvent toutefois pas être axées de la même façon sur la lutte contre la pauvreté et le développement durable dans tous les pays partenaires de la Belgique. Bien qu'il y ait une relation dialectique entre la paix et la pauvreté, pour briser le cercle, il faut une base de paix, un engagement des autorités et une structure institutionnelle minimale. Six pays partenaires de la Belgique sont

considérés comme des ‘états fragiles’. Ils sont en proie à un conflit interne grave, ou sont impliqués dans des guerres régionales complexes comme dans la région des Grands Lacs. D’autres pays se relèvent à peine d’une guerre civile ou sont confrontés à l’instabilité politique. Les notes de stratégie par pays donnent dans ces cas des indications sur la manière d’adapter la programmation de l’aide et le choix des partenaires locaux à la dynamique de la résolution du conflit.

La note stratégique sur la construction de la paix et la prévention des conflits approfondit la question d’une programmation appropriée de l’aide et de l’établissement de partenariats dans les pays partenaires instables. D’autres notes stratégiques sectorielles encore comme celles sur les secteurs éducation de base, agriculture/sécurité alimentaire, infrastructure de base et soins de santé tracent les grandes lignes stratégiques destinées à la programmation dans ces domaines spécifiques dans les pays partenaires, ainsi que pour d’autres programmes de coopération de la DGCD. Les notes stratégiques thématiques abordent d’autres aspects de la lutte durable contre la pauvreté: l’égalité entre l’homme et la femme, le souci de l’environnement et l’économie sociale.. Ces notes stratégiques sectorielles et thématiques ne peuvent être dissociées les unes des autres. La pauvreté est un problème aux nombreuses facettes, auquel on ne peut s’attaquer avec des solutions univoques. Le développement durable demande de considérer l’ensemble des dimensions sociales, culturelles, politiques, économiques et écologiques.

### Leçons du passé et perspectives

Pour la première fois dans l’histoire de la coopération belge au développement, les autorités ont élaboré des stratégies à grande échelle (33 au total<sup>1</sup>). C’est aussi la première fois que ces stratégies ont été débattues en interne et en externe avec toute une série d’acteurs. Les notes stratégiques sont le produit de la concertation à plusieurs niveaux: entre la DGCD à Bruxelles et les attachés sur terrain; entre les diverses directions générales du Service Public Fédéral Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement et la société civile. Après les avis des institutions spécialisées comme le ‘Conseil Fédéral pour le Développement Durable’ et la ‘Commission Femmes et Développement’ vient enfin le débat au Parlement.

Bien qu’à ce stade le débat au Parlement n’ait pas encore eu lieu, on peut déjà tirer des leçons au niveau du processus d’élaboration. Ainsi, on a fait des observations à propos du manque de synergie entre les notes stratégiques sectorielles/thématiques et les notes par pays. Cela est dû principalement à l’ampleur du travail de rédaction et du processus et de concertation (quantité de notes et d’acteurs) et au délai fixé par la loi pour la remise des notes au Parlement. Des suggestions utiles mais difficiles à mettre en oeuvre ont déjà été formulées quant aux interactions et synergies entre les notes mêmes et avec d’autres notes stratégiques belges sur, par exemple, les investissements, le commerce, le milieu, quant au volume des notes, à la coordination avec d’autres bailleurs et à l’élargissement de l’échange d’idées avec les Régions et les Communautés...

Parallèlement, l’Union Européenne s’est aussi attelée à la mise en oeuvre de stratégies dites *Country Assistance Strategies*, tandis que les principaux donateurs et organisations de développement multilatérales peaufinent eux aussi de telles notes stratégiques. Ce n’est donc pas sans raison que le Comité de Développement de l’OCDE met en garde contre la prolifération des processus d’élaboration: l’objectif principal est de renforcer la capacité des pays partenaires à concevoir et mener à bien des stratégies nationales – avec le soutien

---

<sup>1</sup> 34 en comptant la note stratégique pour les organisations multilatérales.

international – de lutte contre la pauvreté et de développement durable. Les futures notes stratégiques devront donc prendre une autre tournure. L'élaboration de nouvelles notes stratégiques par pays en Belgique doit en effet tenir compte de ces tendances de manière à renforcer le partenariat pour la lutte contre la pauvreté. L'élaboration de stratégies de développement est un processus. Les stratégies doivent être régulièrement actualisées en fonction des évolutions sur le terrain, mais aussi des évaluations des réalisations. La modernisation du système d'aide sous-entend un système de suivi et d'évaluation des résultats. Cela permet de construire une mémoire institutionnelle ("mémoire d'entreprise") et de tirer les bénéfices de la rétroaction. Bien que les notes par pays n'aient été initialement conçues que comme un cadre pour la coopération bilatérale au développement, elles peuvent aussi servir à promouvoir la cohérence, la complémentarité et la collaboration avec d'autres canaux et instruments de la coopération au développement belge. Dans leur forme actuelle, les notes de stratégie constituent des instruments utiles pour promouvoir toutes les interactions possibles.

Le processus participatif pour la mise au point des notes stratégiques est un aspect de la modernisation de la coopération belge au développement. La Commission de Suivi Parlementaire avait établi dès 1997 qu'il fallait donner aux réformes le temps nécessaire – dix ans selon la commission – pour prouver leur bien-fondé. Depuis lors, la DGCD est en voie d'être complètement intégrée dans le nouveau Service Public Fédéral Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement, le système de gestion administrative axée sur les résultats se met en place dans le cadre de la réforme Copernic, et un nouveau débat est en cours à propos des rôles respectifs de la coopération au développement de l'Etat fédéral et de celles des Régions et des Communautés, ainsi qu'à propos de leurs rapports entre elles.

Je plaide pour la continuité dans le processus de modernisation lancé par le parlement; d'ailleurs, l'administration fédérale de la coopération au développement a déjà fourni des efforts considérables, comme le montrent ces notes stratégiques. De nouveaux bouleversements institutionnels dans le système belge de coopération au développement sont de nature à faire obstacle à la nécessaire modernisation et l'indispensable évolution vers une plus grande prévisibilité, vers la concentration, l'augmentation du volume d'aide et l'amélioration de la qualité qui doivent sous-tendre la lutte contre la pauvreté et le développement durable.

Pour conclure, encore ceci: les notes stratégiques soumises ne sont pas parfaites et leur qualité est sans doute variable. J'ai déjà fait état de quelques causes possibles et de perspectives d'amélioration. Je suis partisan de ne pas soumettre les prochaines notes stratégiques prescrites par la loi en bloc après quatre ans, mais d'étaler leur présentation : une partie dans deux ans, une partie dans trois ans et une partie dans quatre ans. La prochaine série de notes stratégiques devra quoi qu'il en soit encore davantage adhérer aux priorités politiques en matière de lutte contre la pauvreté des pays partenaires et elle devra tendre vers une meilleure coordination avec les autres institutions donatrices.

E. BOUTMANS

## Objectifs du millénaire pour le développement (OMD)

Objectifs et cibles	Indicateurs pour le suivi des progrès
<b>Objectif 1. Eliminer l'extrême pauvreté et la faim</b>	
<b>Cible 1.</b> Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Proportion de la population disposant de moins d'un dollar (PPA) par jour</li> <li>2. Indice d'écart de la pauvreté [incidence de la pauvreté x degré de pauvreté]</li> <li>3. Part des 20% les plus pauvres dans la consommation nationale</li> </ol>
<b>Cible 2.</b> Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	<ol style="list-style-type: none"> <li>4. Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale</li> <li>5. Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique</li> </ol>
<b>Objectif 2. Assurer une éducation primaire pour tous</b>	
<b>Cible 3.</b> D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	<ol style="list-style-type: none"> <li>6. Taux net de scolarisation dans le primaire</li> <li>7. Proportion d'écoliers commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième</li> <li>8. Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans</li> </ol>
<b>Objectif 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</b>	
<b>Cible 4.</b> Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard	<ol style="list-style-type: none"> <li>9. Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur</li> <li>10. Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes</li> <li>11. Pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole</li> <li>12. Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national</li> </ol>
<b>Objectif 4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans</b>	
<b>Cible 5.</b> Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	<ol style="list-style-type: none"> <li>13. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans</li> <li>14. Taux de mortalité infantile</li> <li>15. Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole</li> </ol>
<b>Objectif 5. Améliorer la santé maternelle</b>	
<b>Cible 6.</b> Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	<ol style="list-style-type: none"> <li>16. Taux de mortalité maternelle</li> <li>17. Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié</li> </ol>
<b>Objectif 6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies</b>	
<b>Cible 7.</b> D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle	<ol style="list-style-type: none"> <li>18. Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans</li> <li>19. Taux d'utilisation des préservatifs</li> <li>20. Nombre d'enfants orphelins du sida</li> </ol>
<b>Cible 8.</b> D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies et avoir commencé à inverser la tendance actuelle	<ol style="list-style-type: none"> <li>21. Taux de prévalence du paludisme et taux de mortalité lié à cette maladie</li> <li>22. Proportion de la population vivant dans les zones à risque qui utilise des moyens de protection et des traitements efficaces contre le paludisme</li> <li>23. Taux de prévalence de la tuberculose et taux de mortalité lié à cette maladie</li> <li>24. Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre de traitements de brève durée sous surveillance directe</li> </ol>
<b>Objectif 7. Assurer un environnement durable</b>	
<b>Cible 9.</b> Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	<ol style="list-style-type: none"> <li>25. Proportion de zones forestières</li> <li>26. Proportion de terres protégées pour préserver la biodiversité par rapport à la superficie totale</li> <li>27. Consommation d'énergie (tonnes métriques d'équivalent pétrole) pour 1\$ de PIB (PPA)</li> <li>28. Émissions de dioxyde de carbone (par habitant) et consommation de CFC appauvrissant la couche d'ozone</li> <li>29. Proportion de la population utilisant des combustibles solides</li> </ol>
<b>Cible 10.</b> Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau table salubre	<ol style="list-style-type: none"> <li>30. Proportion de la population, urbaine et rurale, ayant accès durable à une source d'eau meilleure</li> </ol>

<p><b>Cible 11.</b> Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis</p>	<p>31. Proportion de la population urbaine ayant accès à un meilleur système d'assainissement</p> <p>32. Proportion de ménages ayant accès à la sécurité d'occupation des logements (en tant que propriétaires ou locataires)</p>
<p><b>Objectif 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement</b></p>	<p><i>Certains des indicateurs ci-après sont évalués séparément dans les cas des pays les moins avancés (PMA), de l'Afrique, des pays sans littoral et des petits États insulaires en développement</i></p>
<p><b>Cible 12.</b> Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire Cela suppose un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, aux niveaux tant national qu'international</p> <p><b>Cible 13.</b> S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés La réalisation de cette cible suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés ; l'application du programme renforcé d'allègement de la dette des PPTE et l'annulation des dettes publiques bilatérales ; et l'octroi d'une APD plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté</p> <p><b>Cible 14.</b> Répondre aux besoins particuliers des pays sans littoral et des petits États insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les conclusions de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale)</p> <p><b>Cible 15.</b> Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement, par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme</p>	<p><u>Aide publique au développement</u></p> <p>33. APD nette, totale et aux PMA, en pourcentage du revenu national brut des pays donateurs de l'OCDE/CAD</p> <p>34. Proportion de l'APD bilatérale totale ventilable par secteurs des donateurs de l'OCDE/CAD consacrée aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement)</p> <p>35. Proportion de l'APD bilatérale des donateurs de l'OCDE/CAD qui est déliée</p> <p>36. APD reçue par les pays sans littoral en proportion de leurs revenus nationaux bruts</p> <p>37. APD reçue par les petits États insulaires en développement en proportion de leurs revenus nationaux bruts</p> <p><u>Accès au marché</u></p> <p>38. Proportion des importations totales des pays développés (en valeur et à l'exclusion des armes) en provenance des pays en développement et des PMA, admises en franchise de droits de douane</p> <p>39. Taux moyens de droits de douane appliqués par les pays développés aux produits agricoles, textiles et vêtements des pays en développement</p> <p>40. Support estimé des pays de l'OCDE à leur agriculture en pourcentage de leur PIB</p> <p>41. Proportion de l'APD allouée au renforcement des capacités commerciales</p> <p><u>Viabilité de la dette</u></p> <p>42. Nombre total de pays ayant atteint leurs points de décision de l'initiative PPTE et nombre de pays qui ont atteint leurs points d'achèvement de l'initiative PPTE</p> <p>43. Allègements engagés de la dette dans le cadre de l'initiative PPTE (dollars)</p> <p>44. Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services</p>
<p><b>Cible 16.</b> En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile</p>	<p>45. Taux de chômage des 15 à 24 ans, pour chaque sexe et pour le total</p>
<p><b>Cible 17.</b> En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement</p>	<p>46. Proportion de la population ayant durablement accès à des médicaments de base d'un coût abordable</p>
<p><b>Cible 18.</b> En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous.</p>	<p>47. Nombre de lignes téléphoniques et d'abonnés au téléphone portable pour 100 habitants</p> <p>48. Nombre de micro-ordinateurs utilisés pour 100 habitants et utilisateurs d'Internet pour 100 habitants</p>

Note stratégique  
**OUGANDA**



Kampala, Décembre 2002

## **Introduction**

*En juin 2001, le gouvernement belge a défini sa politique à l'égard des Grands Lacs dans un document intitulé « Construction de la paix dans la région des Grands Lacs : un plan d'action belge ». Les grands axes du « partenariat pour la paix et la stabilité structurelle » que la Belgique souhaite établir avec les partenaires de la région y sont tracés. La stratégie de coopération de la Belgique à l'égard de l'Ouganda vise la consolidation de la paix et l'éradication de la pauvreté, en cohérence et en complémentarité avec ses interventions à l'égard des autres pays partenaires de la région :*

### ***Une approche régionale***

La politique de coopération du gouvernement belge à l'égard des différents pays de la région des Grands Lacs s'inscrit dans le cadre d'une lecture régionale de la crise qui secoue cette région depuis des années, compte tenu du caractère transfrontalier des conflits qui affectent les pays concernés. Les contours de cette approche ont été définis dans le plan d'action belge de juin 2001. Ce *plan d'action* trace les objectifs et les lignes de force d'une politique renforcée dans la région des Grands Lacs. Il vise à contribuer à la consolidation de la paix, à la stabilité structurelle et au développement de la sous-région par une politique d'accompagnement de sortie de crise.

Les actions proposées se situent dans trois domaines : la coopération au développement, la coopération financière et l'action diplomatique à l'appui des deux processus de paix (Lusaka et Arusha). Notre stratégie de coopération doit dès lors tenir compte des évolutions politiques au niveau régional. Outre les trois pays qui sont au centre du plan d'action belge (R. D. Congo, Burundi, Rwanda), il faut y ajouter l'Ouganda qui est à la fois un acteur important dans la crise régionale et l'un des pays de concentration de l'aide belge.

### ***Les étapes de la crise régionale***

Les causes structurelles de la crise dans la région des Grands Lacs, une des plus riches au monde, sont diverses et ont des racines profondes et lointaines: conflits sociaux et ethniques, absence de structures politiques et étatiques solides, pauvreté endémique, etc. Elles ont généré une situation humanitaire et sociale catastrophique sans précédent pour les populations civiles touchées par les différents conflits armés.

Le génocide rwandais, les guerres congolaises de 1997 et 1998 et la guerre civile au Burundi en sont les étapes marquantes sans être définitives. Elles ont débouché sur la fragmentation politique et militaire et la formation d'alliances complexes et fragiles entre différents pays de la région. Ces alliances ont opposé le Rwanda, le Burundi et l'Ouganda à la RDC, elle-même soutenue par le Zimbabwe, l'Angola et la Namibie. Dans ce jeu stratégique, la RDC occupe une place centrale comme terrain privilégié des combats. Les motivations sont diverses: sécuritaires, stratégiques, économiques, etc. En accompagnant et en soutenant la rébellion congolaise, le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi ont occupé des parties du territoire congolais. Le gouvernement congolais en place a, de son côté, apporté son soutien aux rebelles rwandais « interahamwe » réfugiés à l'est du Congo suite au changement de pouvoir à Kigali en 1994.

Entre-temps , ces pays se sont retirés de la RDC, le dialogue politique inter-congolais est en phase finale et le Burundi a fait des progrès vers la stabilité politique et sécuritaire.

## *Le processus de paix*

Face à une situation de plus en plus dramatique pour les populations civiles, des initiatives de paix africaines, bénéficiant du soutien de la communauté internationale, notamment de la Belgique et de l'UE, ont permis d'aboutir aux accords de paix de Lusaka (1999) et d'Arusha (2000). Les accords de Lusaka définissent une stratégie de paix pour le conflit congolais alors que l'accord d'Arusha vise à mettre fin à la guerre civile qui ravage le Burundi depuis des années.

## *Les accords de Lusaka*

Ces accords reposent sur un double processus. L'un est interne et vise à dégager un accord politique entre tous les acteurs politiques en RDC (dialogue inter-congolais) en organisant une transition politique dans la perspective d'élections libres et démocratiques. L'autre est externe et a pour objectif le retrait de toutes les armées étrangères présentes en RDC par la voie d'un dialogue régional entre pays impliqués et le désarmement et la neutralisation des « forces négatives » (groupes armés liés au génocide rwandais) afin d'aboutir à une paix stable entre pays voisins. La communauté internationale, la Belgique et l'UE en particulier, a appuyé le processus diplomatiquement et financièrement. La contribution la plus importante et la plus visible de la communauté internationale à ce processus a trait au déploiement d'une force des Nations unies (MONUC) sur le terrain, dont la mission est d'assurer le contrôle du cessez-le-feu, la supervision du désarmement volontaire des combattants, en particulier des forces négatives, et le retrait des forces étrangères. La MONUC est entrée dans une nouvelle phase qui prévoit un déploiement de ses effectifs à l'est de la RDC en vue d'entamer le processus de désarmement volontaire des groupes armés. Par sa résolution 1445 du 03.12.02, le Conseil de sécurité des Nations unies a décidé de porter son effectif total à 8 700 membres.

Sur le plan externe, la conclusion de deux accords bilatéraux entre la RDC et, d'une part, le Rwanda (accord de Pretoria de juillet 2002) et, d'autre part, l'Ouganda (accord de Luanda d'août 2002) ont été des étapes décisives vers la paix. Aux termes de ces deux accords, le Rwanda et l'Ouganda s'engagent à retirer leurs troupes de la RDC. En échange, la RDC doit arrêter tout soutien aux groupes armés (forces négatives). Le Rwanda semble avoir rempli ses obligations, la totalité de ce retrait restant à être confirmé par le mécanisme de vérification mis en place par l'accord de Pretoria. L'Ouganda, en revanche, a maintenu une présence militaire en Ituri où la situation est toujours jugée très préoccupante sur le plan militaire et humanitaire. La RDC, si elle a posé certains gestes positifs, reste mise en cause pour son soutien aux groupes armés présents à l'est de son territoire. En revanche, le retrait des troupes zimbabwéennes et angolaises semble effectif. Le renforcement de la MONUC et son déploiement progressif à l'est devraient permettre un meilleur contrôle de l'application effective des deux accords.

Sur le plan interne, des avancées ont été enregistrées dans le cadre du dialogue inter-congolais en vue d'aboutir à un accord de transition. Après de longues et difficiles négociations tenues à Pretoria sous l'égide du représentant spécial du secrétaire général des Nations unies, M. Niasse, et avec le soutien du président sud-africain Mbeki, un accord inclusif a pu être dégagé le 17 décembre 2002. La question de l'intégration de l'armée et celle de la sécurisation de Kinshasa doivent cependant encore faire l'objet d'un règlement séparé. Jusqu'à l'obtention d'un consensus à cet égard et la concrétisation des engagements pris par les différentes parties signataires, la prudence reste de mise quant à la mise en œuvre effective d'une transition inclusive en RDC.

### ***Les accords d'Arusha***

L'accord de paix d'Arusha, signé le 28 août 2000 entre 17 partis politiques hutus et tutsis ainsi que le gouvernement et le parlement, a permis de mettre en place des institutions de transition au Burundi le 1<sup>er</sup> novembre 2001.

La paix et la stabilité n'ont pas pu être réalisées immédiatement en raison de la persistance de combats avec des groupes armés (FNL et FDD). Différents cycles de négociations, organisés par la médiation sud-africaine, les facilitateurs tanzaniens et gabonais ainsi que l'initiative régionale, ont eu lieu depuis des mois. Des accords de cessez-le-feu ont ainsi pu être conclus entre le gouvernement et le CNDD-FDD Ndayikengurukiye et Palipehutu-FNL Mugabarabona. De nouveaux cycles de négociations en octobre et décembre 2002 ont permis la signature d'un accord entre le gouvernement et le FDD-Nkurunziza le 3 décembre. Le FNL-Rwasa est, jusqu'à présent, resté à l'écart des négociations.

Les avancées obtenues sont porteuses d'espoir. Cependant, beaucoup dépendra de la mise en œuvre effective des accords signés. De plus, un accord global reste indispensable afin de rendre la paix et la stabilité à la population et de préserver les acquis politiques de l'accord d'Arusha.

### ***La stratégie régionale***

Des initiatives au niveau régional ne peuvent donc porter de solution que pour autant qu'elles aillent de pair avec des changements dans les pays concernés et surtout en RDC, au Rwanda et au Burundi. Pour les pays en question et la communauté internationale, et donc la Belgique, il s'agit de rechercher, de façon concertée, des solutions à une problématique régionale et aux problèmes qui se posent au sein des pays concernés. Cette approche combinée est la seule possible.

Le plan d'action du gouvernement belge s'associe à cette approche et identifie trois défis majeurs: la restauration de l'intégrité territoriale du Congo, la mise en place de structures démocratiques et d'un appareil d'État performant pour les pays de la région, et enfin, la reconstruction des infrastructures dévastées par la crise et la guerre, comme base vitale pour la redynamisation économique de la région. À cette fin, les interventions de la Belgique dans le domaine de la coopération internationale visent à la stabilisation interne et externe des pays partenaires de la sous-région, défendant une approche à la fois régionale et nationale.

La contribution de la Belgique au programme DDRRR de la Banque Mondiale (Multicountry Demobilization and Reintegration Program) s'inscrit directement dans cette perspective.

Cette approche sera graduelle et tiendra compte de l'évolution politique et sécuritaire dans la région. De plus, de façon à répondre le plus adéquatement possible à la situation en cours, la Belgique a défini deux phases de coopération: le *partenariat vers la paix*, qui vise à appuyer le processus de paix et à soulager les souffrances des populations victimes de la guerre; et le *partenariat dans la paix*, qui visera à asseoir la stabilisation et faire bénéficier les pays de la sous-région et leur population des dividendes de la paix, de la relance économique et d'un développement humain équitable et durable.

## Résumé

*L'Ouganda a réalisé de bonnes performances au cours de la dernière décennie : croissance économique soutenue, taux d'inflation peu élevé, accroissement du PIB par tête (de 220 à 320 USD) et baisse substantielle de la pauvreté absolue. En outre, le budget est en équilibre et des efforts sont entrepris pour le rendre transparent.*

En ce qui concerne la crise dans la région des Grands Lacs, la Belgique déploie, dans le cadre de son « plan d'action pour la région des Grands Lacs », des efforts considérables pour soutenir un processus de paix durable dans l'ensemble de la région. Le retrait partiel des troupes militaires ougandaises de la RDC a ainsi été perçu comme un premier pas dans le sens de la mise en œuvre de l'accord de paix de Luanda.

La coopération belge au développement sera à l'avenir caractérisée par un partenariat et une coopération entre les deux pays. La coopération bilatérale belge, qui vise à réduire la pauvreté, se concentrera sur les quatre domaines suivants :

- Bonne gouvernance et soutien à la décentralisation
- Secteur de la santé
- Environnement
- Développement de possibilités de production durable.

# 1. Aperçu général du pays

## 1.1 Profil<sup>2</sup>

L'Ouganda s'étend sur une superficie de 241 038 km<sup>2</sup>, soit huit fois la taille de la Belgique, et compte une population d'environ 22 millions d'habitants. Le taux de croissance démographique s'élève à 2,9 % par an. L'agriculture constitue l'épine dorsale de l'économie ougandaise, puisque environ 80 % de la population vit dans les campagnes et dépend directement ou indirectement de l'agriculture.

L'Ouganda a bénéficié d'un environnement socioéconomique stable et a connu une croissance annuelle moyenne de 6,9 % depuis 1991, une augmentation réelle du PIB par tête de 3,7 % et un taux d'inflation annuel moyen bien en-deçà de 10 %. Toutefois, comme au moins 35 % de sa population vit dans la pauvreté absolue et que son PIB par habitant s'élève à environ 320 USD, l'Ouganda figure toujours parmi les pays les plus pauvres du monde.

## 1.2 Aperçu historique<sup>3</sup>

L'Ouganda a accédé à l'indépendance le 9 octobre 1962. Après une période troublée, l'Armée de résistance nationale, dirigée par Yoweri Kaguta Museveni, le président actuel de l'Ouganda, a pris le pouvoir en 1986.

Une commission constitutionnelle a été instituée en 1989. Un projet de Constitution a été débattu par une assemblée constituante élue, puis promulguée en 1995. Le système politique actuel est un « *no-party system* », ou « système de mouvement », dans le cadre duquel les collectivités locales et les partis politiques sont reconnus mais limités dans leurs actions.

Les premières élections présidentielles et parlementaires se sont tenues en 1996 et ont débouché sur l'élection du président Museveni à une large majorité. Ces élections nationales ont été suivies par une série d'élections locales en 1997 et 1998, à l'issue desquelles les autorités locales des 45 districts de l'Ouganda ont été élues.

Lors du référendum du 29 juin 2000, les Ougandais se sont prononcés en faveur du « système du mouvement » plutôt qu'en faveur du retour au multipartisme.

Lors de la deuxième élection présidentielle en 2001, le président Museveni a été réélu avec 68 % des voix. Bien que certaines irrégularités aient été constatées, la communauté internationale a considéré cette élection comme ayant été dans l'ensemble libre et loyale. Des élections parlementaires se sont ensuite tenues en juin 2001. De nouvelles élections locales ont eu lieu fin 2001 – début 2002.

## 1.3 Contexte politique<sup>4</sup>

L'Ouganda a réalisé de grands progrès politiques depuis 1986. Les élections qui ont eu lieu jusqu'à présent indiquent que l'Ouganda commence à avoir une tradition électorale saine. Le pays pratique un débat politique vigoureux, auquel participent aussi les Ougandais de la rue, et a une presse assez libre et critique. Le parlement ougandais s'est

---

<sup>2</sup> Cf. annexe 1 pour plus d'informations.

<sup>3</sup> Cf. annexe 2 pour plus d'informations.

<sup>4</sup> Cf. annexe 3 pour plus d'informations.

renforcé ces dernières années et cherche à jouer un rôle plus actif dans le développement. Une loi de 2001 prévoit que le Parlement débattera du budget avant qu'il soit présenté par le Ministre des Finances.

Certains problèmes pourraient cependant avoir un effet néfaste sur la stabilité et la prospérité de l'Ouganda :

- La corruption à tous les niveaux de la société est largement reconnue, tant par le gouvernement que par la société civile, comme un obstacle permanent à la croissance économique et à la lutte contre la pauvreté<sup>5</sup>.
- La persistance de l'insurrection dans plusieurs régions, notamment dans le Nord et, dans une moindre mesure, dans l'Ouest, est susceptible d'empêcher sérieusement un développement socioéconomique sain dans ces régions. La région habitée par les Karamojongs (peuple pasteur du nord-est) pourrait être une zone de conflit interne dans un avenir proche.
- La présence de troupes ougandaises dans la République démocratique du Congo (RDC) a suscité des inquiétudes par rapport aux dépenses de défense et à la stabilité régionale.
- Bien que l'Ouganda ait réalisé des progrès considérables sur le plan du statut et du rôle des femmes, la persistance d'inégalités sexuelles indique que ces efforts doivent être poursuivis.
- La situation des droits de l'homme s'est fortement améliorée au cours des quinze dernières années, mais beaucoup reste encore à faire (arrestations arbitraires, système juridique inefficace, etc.).
- Quoique l'ouverture politique s'améliore, des décisions politiques non justifiées (par exemple, augmentation du nombre de districts, suppression de la participation aux frais) tendent quelque peu les relations entre le gouvernement ougandais et la communauté des bailleurs de fonds.

Le débat politique sur un système démocratique plus ouvert (multipartisme) et la succession en 2006 passera certainement à l'avant-plan dans les prochaines années.

#### **1.4 Politique internationale**

Les relations avec la Tanzanie et le Kenya sont historiquement cordiales. Récemment, l'Assemblée de l'Afrique de l'Est et la Cour d'appel de l'Afrique de l'Est ont été inaugurées par les trois chefs d'État.

Les relations avec le Rwanda sont tendues en dépit des efforts diplomatiques de négociations entrepris par plusieurs parties extérieures.

Les relations avec le Soudan semblent s'améliorer, ce qui donne de meilleures chances à la paix dans le nord de l'Ouganda.

Abstraction faite de la présence ougandaise en RDC, la plupart des bailleurs de fonds sont relativement satisfaits de la politique internationale de l'Ouganda.

---

<sup>5</sup> D'après l'indice 2001 de perception de la corruption de Transparency International, l'Ouganda est le troisième pays le plus corrompu au monde (88<sup>e</sup> place sur 91).

## 1.5 Contexte social et humain et perspectives

La Banque mondiale parle de « paradoxe de la pauvreté<sup>6</sup> » lorsqu'une croissance économique saine s'accompagne d'un niveau élevé et persistant de pauvreté. Au cours de la décennie écoulée, l'Ouganda a régulièrement affiché de bons résultats économiques, notamment des taux de croissance annuelle dépassant les 5 %<sup>7</sup>, ainsi qu'une inflation modérée. L'Ouganda reste néanmoins un des pays les plus pauvres du monde, vu qu'il occupe la 141<sup>e</sup> place selon l'indicateur de développement humain (2001).

Entre 1992 et 2000, il y a eu une diminution des indicateurs de pauvreté absolue : le pourcentage de la population vivant dans la pauvreté absolue<sup>8</sup> est passé de 56 % à 35%, ce qui représente une avancée significative.

Une étude de base menée récemment pour les besoins du programme de soutien au développement des districts<sup>9</sup> indique que, pour la plupart des gens, la situation s'est améliorée ces dernières années.

Certains éléments du profil de pauvreté méritent d'être relevés : les 20 % les plus pauvres de la population ont moins profité de cette amélioration que les 20 % les plus riches ; la diminution de la pauvreté absolue présente des disparités régionales (les régions du Nord et de l'Ouest sont les plus pauvres, le Nord s'étant même encore appauvri ces dernières années) ; les zones rurales sont beaucoup plus pauvres que les zones urbaines.

Les indicateurs non monétaires de la pauvreté se sont améliorés ces dernières années. Le tableau suivant cerne certaines tendances :

Indicateur	Début des années 1990	1997	1999
<b>Mortalité infantile</b>	101	97	83
<b>Mortalité &lt; 5</b>	180	142	131
<b>Espérance de vie (années)</b>	48	42	43
<b>Accès à l'eau potable</b>	26 %	49 %	50 %
<b>Pas d'accès à l'assainissement</b>	27 %	19 %	25 %
<b>Taux d'alphabétisme</b>	54 %	62 %	66 %
<b>Taux d'alphabétisme chez les femmes (15 – 24 ans)</b>	-	31 %	-
<b>Taux de fertilité</b>	7,1	6,9	6,9

*Source: PNUD, rapport 2000 sur la pauvreté/Banque mondiale/PNUD rapport 2001 sur le développement humain*

Même si elles progressent dans l'ensemble, les données ci-dessus indiquent une nécessité d'amélioration. L'espérance de vie est tombée à 42 ans en 1997<sup>10</sup>, principalement à cause du VIH/sida.

En 1995, le gouvernement ougandais a fait de l'éradication de la pauvreté l'élément clé de sa stratégie de développement globale. Un **plan d'action d'éradication de la pauvreté**

<sup>6</sup> Goetz et Jenkins, 1998.

<sup>7</sup> Pour réaliser un développement économique durable, une croissance économique d'au moins 8 % est généralement requise.

<sup>8</sup> Soit 1 USD par tête et par jour

<sup>9</sup> Baseline Study, DDSP for Hoima, Kibaale, Kabarole Districts – FAO/FIDA/FBS/gouv. ougandais, juin 2000.

<sup>10</sup> D'après certains rapports (par ex., OMS-2000, Rapport sur l'état de pauvreté de l'Ouganda, 1999), elle serait même de seulement 39 ans.

(PEAP)<sup>11</sup> a ensuite été élaboré en 1997 afin d'identifier et de mener un certain nombre d'actions prioritaires. Parmi ces actions, certaines se situent au niveau macroéconomique (cadre pour la croissance et la stabilité), tandis que d'autres visent à améliorer directement la qualité de vie des pauvres (augmentation des revenus, amélioration de la sécurité sociale). Au sein du PEAP, le Fonds d'action contre la pauvreté (PAF) est le mécanisme financier utilisé pour orienter les dépenses vers les secteurs censés réduire la pauvreté tels que l'enseignement primaire, les soins de santé primaires, l'eau et l'assainissement, les voies rurales et la vulgarisation en milieu rural.

Le PEAP 2001-2003 révisé s'inspire des progrès réalisés depuis ses débuts, y compris le développement d'approches sectorielles, la recherche participative menée par l'UPPAP (projet participatif ougandais d'évaluation de la pauvreté) et le développement de l'analyse de coûts et d'indicateurs de suivi.

Ce PEAP révisé se concentre aussi sur des actions qui promeuvent la croissance du secteur privé. Il sera lié au MTEF (cadre de dépenses à moyen terme) et à d'autres stratégies nationales afin de garantir que les objectifs soient intégrés dans le processus budgétaire.

### ***Le PEAP constitue le cadre stratégique de développement en Ouganda<sup>12</sup>.***

Les économies de l'initiative PPTE originale (pays pauvres très endettés), soit 40 millions USD par an, ainsi que les économies de l'initiative PPTE renforcée (55 millions USD supplémentaires par an), doivent être consacrées à des actions au titre du PEAP et sont allouées par l'entremise du PAF.

## **1.6 Contexte économique et financier et perspectives<sup>13</sup>**

Au cours des dix dernières années, la plupart des nouvelles économiques concernant l'Ouganda ont été positives. Ce pays, qui affiche des niveaux de croissance considérablement plus élevés que la moyenne africaine, fait figure de bon élève de l'ajustement structurel.

Grâce à ces efforts, l'Ouganda a été le premier pays à obtenir une aide au titre de l'initiative PPTE et, en septembre 2000, a rempli les conditions d'une initiative PPTE renforcée.

Plus important, les taux élevés de croissance (6,2 % d'augmentation du PIB ces cinq dernières années) se sont traduits par une réduction réelle du nombre de personnes vivant dans la pauvreté absolue. L'inflation est restée limitée, passant sous les 7 % en 1999. D'après des études récentes, l'Ouganda occupait la deuxième place en Afrique subsaharienne sur le plan de la croissance du PIB depuis 1990.

La dette extérieure de l'Ouganda a augmenté de 1,4 milliard USD en 1986 à 3,5 milliards USD en 1999. En 1996-1997, les frais de remboursement de la dette constituaient 23 % des recettes d'exportation. L'initiative PPTE a réduit le coefficient du service de la dette à 20 %, tandis que l'initiative PPTE renforcée poursuivra sa réduction.

La dépendance à l'aide extérieure reste élevée, puisqu'elle constitue environ 12 % du PIB (en 2001), et représente 57 % des dépenses gouvernementales totales.

Les économies sur le service de la dette ont été utilisées pour financer des mesures visant à réduire la pauvreté à travers le PAF. Plusieurs bailleurs de fonds, dont la Belgique, ont également contribué au PAF.

<sup>11</sup> L'objectif global du PEAP est de réduire l'incidence de la pauvreté à 10 % d'ici 2017.

<sup>12</sup> Par les programmes du PAF (c'est-à-dire ceux compris dans le PEAP), la contribution s'élève à environ 10 USD par tête.

<sup>13</sup> Pour plus de données économiques, cf. annexe 4.

Le défi posé à l'Ouganda consiste à améliorer ses performances économiques en s'attaquant aux obstacles qui entravent la poursuite de la croissance économique et la réduction de la pauvreté.

En ce qui concerne les conditions généralement favorables aux investissements du secteur privé, l'Ouganda occupe une place de choix, puisqu'il arrive en tête des vingt pays africains étudiés au regard de l'amélioration du contexte politique depuis 1992<sup>14</sup>. L'Ouganda s'est classé 53<sup>e</sup> parmi 140 pays étudiés globalement sur le plan de la qualité de leur contexte politique général<sup>15</sup>.

Toutefois, les prestations médiocres des services publics, en particulier des organismes d'utilité publique, la corruption, l'accès aux moyens financiers, l'administration fiscale, la protection juridique limitée et la médiocrité des infrastructures restent autant d'obstacles aux investissements.

La stagnation de la perception des recettes publiques (environ 11 % du PIB<sup>16</sup>), l'augmentation de l'inflation et le ralentissement de la croissance économique (5 % en 2000-2001, et estimée à 5,7 % pour 2001-2002) ont récemment suscité des inquiétudes.

L'épargne intérieure, qui s'élève à 5,7 % du PIB, reste aussi bien en-deçà de la moyenne de 13,3 % des pays subsahariens. Ces dernières années, le déficit commercial a sensiblement augmenté, passant de 400 à 1 500 millions USD. Cette différence est principalement financée par des transferts privés et le financement extérieur (bailleurs de fonds). Quelques indicateurs sont produits ci-dessous.

Indicateur	1996-1999 *	2000-01
<b>PIB par tête</b>		
<b>Taux de croissance du PIB</b>	5,9 %	5,0 %
<b>Encours de la dette/PIB</b>	60,97 %	67,0 %
<b>Service de la dette/exportations de biens &amp; services</b>	21,9 %	24,9 %
<b>Service de la dette/recettes nationales</b>	22,7 %	23,1 %
<b>Service de la dette/exportations de biens &amp; services après PPTE</b>	16,2 %	9,3 %
<b>Service de la dette/recettes nationales après PPTE</b>	16,8 %	8,6 %
<b>Exportations de biens et services (millions USD)</b>	728,30	584,40
<b>Aide PPTE (millions USD)</b>	45,48	91,28
<b>Déficit global</b>	-0,3 % **	-1,6 %
<b>Déficit global moins subsides</b>	-5,9 % **	-10,9 %

\* moyenne sur les trois exercices comptables

source: Min. des Finances, de la Planification et du Développement économique, juin 2001

\*\*données 1997-98

### ***Secteur agricole***

Quatre-vingt pour-cent de la population étant rurale, l'agriculture est de loin le secteur le plus important de l'économie. Elle génère 43 % du PIB et représente 90 % des exportations totales. La transformation représente 9 % du PIB (contre 4,7 % en 1986), le commerce, 2 % et les services publics, 17 %.

L'agriculture ougandaise est soumise aux contraintes suivantes : conditions climatiques incertaines, petits exploitants dispersés dans l'ensemble du pays et difficilement accessibles aux services de vulgarisation, faible afflux de capitaux et de technologies, infrastructures routières et commerciales médiocres, prévalence de nombreuses maladies

<sup>14</sup> Cf. stratégie à moyen terme pour le secteur privé, Ministère des Finances, de la Planification et du Développement économique, 1999.

<sup>15</sup> Cf. indicateur de liberté économique pour 1996 de la Heritage Foundation.

<sup>16</sup> Contre une moyenne de 18 % pour l'Afrique subsaharienne.

affectant les cultures et le bétail et responsables de pertes élevées avant et après les récoltes.

La dépendance à l'agriculture, et donc aux conditions climatiques, explique les variations de performances économiques d'une année à l'autre. Le principal produit d'exportation est le café, qui représente entre 50 et 65 % des recettes d'exportation, tandis que l'électricité, l'or, le tabac, le thé et le poisson<sup>17</sup> constituent d'autres produits d'exportation importants. Le coton, jadis un produit d'exportation important, ne s'est pas rétabli.

### ***Secteur de la santé***

Avant la période Idi Amin, le secteur de la santé ougandais passait pour un des meilleurs d'Afrique. Pendant la période de troubles internes du début des années 1970 à 1986, l'accès aux services publics de santé opérationnels s'est gravement détérioré. Depuis 1986, le secteur de la santé a gagné en importance dans la planification budgétaire centrale. Malgré des dépenses publiques à la hausse, la situation sanitaire en Ouganda est parmi les pires du monde. La qualité des services sanitaires publics reste d'un niveau très faible. La situation sanitaire présente des disparités régionales, les régions du Nord et de l'Ouest étant plus désavantagées.

## **1.7 Bonne gouvernance**

En Ouganda, le contexte a été défavorable aux droits de l'homme et aux principes démocratiques pendant la vingtaine d'années qui a précédé l'arrivée au pouvoir de l'Armée nationale de résistance en 1986.

Des progrès tangibles ont été réalisés depuis lors : débat sur la Constitution de 1995, presse relativement libre, existence de toute une série d'ONG, création d'une commission permanente des droits de l'homme, organisation d'élections présidentielles, parlementaires et locales, programme de décentralisation, efforts visant à renforcer la reddition de comptes, institution d'un inspecteur général du gouvernement et d'un auditeur général, création d'un Ministère de l'Éthique et de l'Intégrité, et élaboration d'une « stratégie gouvernementale et d'un plan d'action pour lutter contre la corruption et développer l'éthique et l'intégrité dans la fonction publique ».

Les initiatives du gouvernement ougandais pour renforcer la bonne gouvernance se focalisent sur le renforcement des acteurs principaux de la décentralisation (collectivités locales), la réforme du service public, la promotion de l'État de droit et la lutte contre la corruption. Les domaines prioritaires recouvrent notamment la justice, l'État de droit, le respect, la protection et la promotion des droits de l'homme et de l'équité, l'administration publique et la prestation de services, la sécurité et la résolution de conflits, la transparence et la reddition de comptes sur les dépenses publiques, la décentralisation et l'information du public.

Des efforts globaux ont été entrepris pour impliquer la société civile dans l'élaboration du budget, une législation progressive a été adoptée et de nombreuses politiques ont été mises en œuvre. Toutefois, la réalité est tout différente pour la majorité des Ougandais : au niveau local, la participation politique effective est limitée, à part le jour des élections ; la défiance du public vis-à-vis de la gestion financière – en particulier au niveau des districts – reste forte en de nombreux endroits ; la corruption atteint des niveaux élevés ; les prisons sont surpeuplées et l'on note un arriéré judiciaire important, des traitements dégradants infligés aux prisonniers et des détentions arbitraires.

---

<sup>17</sup> Il y a eu un déclin prononcé des exportations de poissons suite à l'embargo imposé par l'UE. Cet embargo a été levé en 2001. On s'attend donc à ce que les exportations augmentent sensiblement dans les prochaines années.

L'« approbation » par le Parlement d'un « Leadership Code<sup>18</sup> » (code de la hiérarchie), qui avait été rejeté en première discussion, revêt un intérêt particulier pour les bailleurs de fonds.

## 1.8 Principales questions intersectorielles

### *VIH/sida*

Environ 1,9 million d'Ougandais sont infectés par le virus du sida, soit un peu moins de 10 % de la population. Le fait le plus alarmant est que 80 % des personnes infectées font partie de la population active (15-45 ans).

La pauvreté et la mort des parents exposent les enfants, et en particulier les filles, à un plus grand risque d'infection par le virus, du fait de mariages précoces, de viols et de la prostitution.

L'espérance de vie moyenne a baissé de 48 à 42 ans, principalement à cause du VIH/sida. Le secteur privé estime jusqu'à 14 % les pertes dues au sida. Il est communément admis que le sida est responsable d'une réduction du PIB pouvant aller jusqu'à 2 %.

L'Ouganda est reconnu comme un des premiers pays africains à avoir pris conscience de la menace de l'épidémie et à lutter contre elle d'une manière ouverte.

La création de la Commission ougandaise sur le sida (UAC) en 1992 visait à aborder la nature transsectorielle du problème. Les efforts de l'Ouganda en matière de sensibilisation et les nombreuses initiatives se sont traduits par un déclin du nombre d'infections par le virus du sida. Toutefois, cette baisse est avant tout un phénomène urbain, et certainement pas encore une tendance généralisée dans les régions rurales.

Le gouvernement ougandais reconnaît que le sida constitue un problème de développement ; il a élaboré un cadre pour une stratégie nationale quinquennale contre le sida (2000/1–2005/6). La stratégie multilatérale exprime la réponse planifiée de la nation au problème et vise à réduire de 25 % le taux d'infection par le virus, en atténuant ainsi les conséquences sanitaires et socioéconomiques du sida au niveau individuel, des ménages et de la communauté, et en renforçant la capacité nationale à faire face à l'épidémie. Le sida figure aussi dans le PEAP révisé.

Le nombre d'orphelins causés par le sida est immense : on estime à 1,1 million les enfants ougandais ayant perdu un ou deux de leurs parents. Ce chiffre devrait augmenter de 50 000 par an<sup>19</sup>. En l'absence d'un plan global d'accueil des orphelins<sup>20</sup>, ils sont généralement recueillis par leurs proches parents, ce qui renforce la surcharge des ménages.

### *Égalité des sexes*

D'un point de vue politique, le contexte juridique ougandais est beaucoup plus propice à l'amélioration de l'égalité des sexes que dans la plupart des pays africains, et même que dans certains pays « développés ». La Constitution ougandaise reconnaît aux femmes « la pleine dignité de leur personne, à l'égal des hommes », ainsi que « le droit à une action positive (*affirmative action*) visant à corriger les déséquilibres engendrés par l'histoire, les

<sup>18</sup> Ce code prévoit que tous les ministres et les hauts fonctionnaires fassent une déclaration de patrimoine (comprenant aussi celui de leurs épouses).

<sup>19</sup> Source : ONUSIDA, 1997 et 1998.

<sup>20</sup> Le Ministère de l'Égalité des sexes, du Travail et des Affaires sociales est en train de préparer un plan stratégique comprenant les orphelins.

traditions et les coutumes ». La législation ultérieure (loi sur les collectivités locales, loi sur les terres, politique nationale d'égalité des sexes, plan d'action nationale pour les femmes) tente, avec des succès divers, de garantir les droits des femmes.

Depuis août 2001, l'Ouganda est un des rares pays à avoir une vice-présidente. En outre, trois ministres sur 21 sont des femmes, ainsi que douze secrétaires d'État sur 45. Par ailleurs, un siège par district et 30 % des sièges des conseils des collectivités locales sont réservés aux femmes.

Malgré ces signes positifs de l'engagement du gouvernement ougandais à s'attaquer aux problèmes liés à l'égalité des sexes, la situation sur le terrain reste préoccupante, ainsi que les indicateurs suivants en attestent :

Alphabétisation des femmes 53 %	Alphabétisation des hommes 71%
Institutrices (ens. primaire) 32 %	Instituteurs (ens. primaire) 68 %
Enseignantes (ens. secondaire) 19 %	Enseignants (ens. secondaire) 81 %
Élèves féminins (ens. primaire) 46 %	Élèves masculins (ens. primaire) 54 %
Élèves féminins (ens. secondaire) 19 %	Élèves masculins (ens. secondaire) 81 %
Étudiantes (Université de Makere) 35 %	Étudiants (Université de Makere) 65 %

L'égalité proclamée par la loi ne s'est pas encore traduite par une protection juridique effective sur le terrain. Cette protection est entravée par plusieurs facteurs, tels que la connaissance insuffisante de la législation par les femmes, aggravée par leur analphabétisme, le conflit entre les lois modernes et les pratiques culturelles, et une application inefficace des lois. Par conséquent, les femmes sont toujours déshéritées à la mort de leur mari, elles subissent des inégalités dans le mariage et le divorce, perdent la garde de leurs enfants lors de la séparation et reçoivent un traitement inéquitable et humiliant de leurs plaintes pour viol ou « *defilement* » (viol de mineure) . Il convient aussi de noter que seulement 7 % des femmes possèdent des terres, et seulement 30 % ont accès aux revenus et les contrôlent, alors qu'elles constituent l'essentiel de la main-d'œuvre agricole (70 %) et qu'elles produisent la majeure partie de la production alimentaire (plus de 70 %).

Toutefois, un nombre croissant d'organisations s'emploie à rectifier ces problèmes et à lutter pour l'égalité des femmes.

### ***Environnement***

Un rapport récent<sup>21</sup> signale que l'environnement et les ressources naturelles de l'Ouganda sont mal gérés du fait de pratiques de gestion médiocres, d'un cadre institutionnel, politique et juridique faible, d'un financement insuffisant et d'une prise de conscience limitée de l'importance de l'utilisation durable des ressources naturelles.

Au niveau national, le Ministère de l'Eau, des Terres et de l'Environnement est le responsable principal de l'environnement, y compris de la formulation de la politique, de la mobilisation des ressources, de la coordination et du suivi. Comme beaucoup de questions environnementales sont transsectorielles, le gouvernement ougandais a institué une Agence nationale pour la gestion de l'environnement (NEMA), chargée de coordonner une gestion saine et une utilisation prudente des ressources naturelles. Les défis posés au niveau national comprennent le renforcement de la cohérence des politiques afin d'assurer que les préoccupations environnementales soient intégrées dans la planification et l'exécution nationales.

<sup>21</sup> Final Report on The Situation Analysis of the Environment, IUCN, févr. 2000 – Ireland Aid Uganda.

Suite à la décentralisation de l'Ouganda, les districts sont chargés de gérer les problèmes environnementaux au niveau local par un plan d'action environnemental de district. Toutefois, la prise de conscience environnementale et les capacités sont généralement faibles, ainsi qu'en attestent la basse priorité affectée aux problèmes environnementaux dans les enveloppes budgétaires et la non-intégration des aspects environnementaux dans les plans de district.

### ***Décentralisation***<sup>22</sup>

La Constitution et la loi de 1997 sur les collectivités locales sont les fondements juridiques de la décentralisation<sup>23</sup>. Ces instruments visent à accorder une autorité et une responsabilité significatives aux administrations des districts. Les responsables politiques des districts (membres des conseils et autres du niveau « LC 5 ») sont élus au suffrage universel pour une période de cinq ans.

Les ministères centraux ont un rôle d'élaboration des politiques, de contrôle, de conseil et de renforcement des capacités, mais la prestation des services de base relève de la seule responsabilité de l'administration des districts. Le Ministère des Collectivités locales est chargé d'établir, de développer et de faciliter la gestion d'un système décentralisé, ainsi que de coordonner les collectivités locales.

Les transferts du gouvernement central aux collectivités locales ont augmenté constamment pour atteindre une moyenne de 39 % dans le budget 2000-2001. On s'attend à ce qu'ils augmentent sensiblement au cours des prochaines années.

Actuellement, le gouvernement ougandais fait parvenir des fonds aux collectivités locales par l'entremise de « subventions inconditionnelles et conditionnelles ». Les subventions conditionnelles sont les instruments par lesquels les collectivités locales mettent en œuvre des programmes prioritaires nationaux. À côté de ces subventions, des subventions de compensation sont versées aux collectivités locales au titre de provisions spéciales pour les districts les moins développés. Conscient que la décentralisation fiscale est un élément important d'une décentralisation effective, le gouvernement ougandais se livre à une expérience innovante de décentralisation fiscale.

Pour que la décentralisation réussisse, les administrations des districts devront avoir la capacité d'élaborer effectivement les « plans de développement de district »<sup>24</sup> et de fournir les services d'une manière économique, transparente et responsable. Dans le même temps, l'aide nécessaire aux districts pour adapter les approches sectorielles émergentes, qui auront un impact sur les modalités de financement, est lourde de défis.

Si des progrès appréciables ont été réalisés, il reste encore beaucoup à faire dans **tous** les districts sur le plan du renforcement des capacités dans **tous les secteurs**.

L'autre défi réside dans la capacité des districts à générer des ressources, et donc à contribuer à leur propre budget.

Le programme de développement des collectivités locales (LGDP<sup>25</sup>) est considéré par la plupart des bailleurs de fonds comme une bonne approche pour améliorer la

---

<sup>22</sup> Le système des collectivités locales est basé sur une structure rurale de conseils locaux à cinq niveaux, à commencer par le village (LC 1), qui est l'entité administrative et politique de base. Le niveau suivant est la paroisse (LC 2), qui couvre une zone correspondant à plusieurs villages, puis le sous-comté (LC 3), le comté (LC 4) et enfin le district (LC 5).

<sup>23</sup> Il y a actuellement 56 districts en Ouganda.

<sup>24</sup> L'instauration d'un plan roulant triennal de développement du district est obligatoire et constitue une condition à l'obtention de fonds du gouvernement central.

<sup>25</sup> Le LGDP est financé par la Banque mondiale (2000-2003). Il vise à aider les collectivités locales, par une assistance technique et financière, à mettre en œuvre leurs missions constitutionnelles et légales (les dépenses sont estimées à 1 USD par tête).

décentralisation. Plusieurs bailleurs de fonds contribuent directement à ce programme ou à travers lui. L'avenir du LGDP est plutôt appréhendé comme une « modalité de financement » (à l'image du PAF)

Le programme de modernisation de l'agriculture (PMA) constitue un défi particulier, puisque la décentralisation est poussée jusqu'au niveau du sous-comté (LC 3).

## 2. Options de développement de l'Ouganda

### 2.1 Plans de développement et politiques sectorielles

La vision et les stratégies de développement national de l'Ouganda sont exposées dans la note « L'Ouganda en 2025 : cadre stratégique de développement national », qui a débouché sur le cadre stratégique pour réduire la pauvreté tel que défini dans le PEAP. La mise en œuvre du PEAP révisé requiert le développement d'approches sectorielles pour réformer les politiques et programmer les investissements.

Le PEAP constitue le cadre stratégique pour réduire la pauvreté et développer le pays. L'Ouganda a aussi été le premier pays à présenter une note stratégique complète de réduction de la pauvreté (PRSP) au FMI et à la Banque mondiale<sup>26</sup>. Tant le PEAP que la PRSP sont entièrement compatibles avec le cadre de dépenses à moyen terme (MTEF), auquel ils sont intégrés.

Plusieurs stratégies et plans nationaux ont été développés, tous en collaboration étroite avec les parties locales concernées et les bailleurs de fonds, et presque tous par une approche sectorielle :

- la MTCS (stratégie de concurrence à moyen terme pour le secteur privé), pour augmenter les économies et les investissements privés ;
- le PMA (plan de modernisation de l'agriculture), pour développer une agriculture et un secteur agro-industriel compétitifs, dynamiques et durables ;
- le LGDP (programme de développement des collectivités locales), pour rendre la décentralisation plus effective ;
- le cadre stratégique national pour le VIH/sida ;
- l'UPE (enseignement primaire universel) ;
- l'ESIP (plan stratégique d'investissements dans l'enseignement), pour améliorer l'enseignement par une augmentation des infrastructures et de la disponibilité du matériel et des enseignants ;
- le HSSP (plan stratégique pour le secteur de la santé), pour renforcer les prestations de santé et assurer l'égalité d'accès aux services de santé (centrés sur les soins de santé minimaux) ;
- le plan de lutte contre la corruption.

D'autres plans sont en cours d'élaboration (secteur juridique, secteur social, distribution d'eau, environnement, ...).

En général, la plupart des bailleurs de fonds conviennent que les plans de développement et les stratégies sectorielles sont sains et bien conçus, et qu'ils ont été discutés par la grande majorité des parties intéressées, y compris la société civile.

---

<sup>26</sup>Le 01.06.2001, l'Ouganda a été le premier pays à bénéficier d'un crédit stratégique de réduction de la pauvreté de la part de la Banque mondiale, pour des droits de tirage spéciaux de 116,2 millions.

## 2.2 Processus d'appropriation et coordination

Le processus ougandais de coordination et d'appropriation du processus de développement s'amplifie. La création de missions d'évaluation conjointes, placées sous direction ougandaise mais avec la participation active de bailleurs de fonds et de la société civile, renforce certainement l'appropriation locale et la coordination.

Il y a une ouverture considérable vis-à-vis de ses partenaires de coopération.

### *Coordination des bailleurs de fonds*

Les bailleurs de fonds tendent de plus en plus à se concerter et à se rencontrer afin de réduire les doubles emplois et éviter les chevauchements. La plupart des secteurs ont leurs propres sous-groupes de coordination des bailleurs de fonds (groupes de travail), qui se réunissent assez régulièrement.

Outre cette coordination accrue entre les bailleurs de fonds, plusieurs secteurs entretiennent un système de coordination et/ou siègent au sein d'une commission avec le gouvernement ougandais (par exemple, santé, décentralisation et enseignement). La coordination générale avec le gouvernement ougandais est effectuée sous la présidence de la Banque mondiale, lors de réunions mensuelles.

Les préparations des réunions du groupe consultatif<sup>27</sup> sont assurées par les différents groupes de travail des secteurs et structurées par la BM.

La société civile s'implique de plus en plus dans l'ensemble du processus (cf. PEAP, PAF, budget) et prend souvent part à la coordination entre les bailleurs de fonds et le gouvernement ougandais ainsi qu'aux différentes réunions.

## 2.3 Perspectives

### *Principales contraintes*

Les principales contraintes sont :

- des politiques et des réglementations qui entravent le commerce ;
- un secteur manufacturier relativement modeste et peu compétitif sur le plan international ;
- une productivité agricole faible ;
- des services financiers limités en zone rurale ;
- des infrastructures physiques médiocres ;
- une épargne domestique et des ressources monétaires faibles, une perception médiocre des recettes locales ;
- des problèmes de sécurité dans plusieurs régions.

---

<sup>27</sup> Les trois dernières réunions du groupe consultatif se sont tenues à Kampala.

## ***Défis et opportunités***

### *Défis*

Vu la dépendance de l'Ouganda par rapport à l'agriculture, il importe que le gouvernement ougandais rende le PMA opérationnel et qu'il facilite et promeuve le développement des exportations, la diversification et la transition vers une agriculture plus industrialisée (qui présenterait, par exemple, une valeur ajoutée accrue).

Sur le plan social, les dépenses dans le secteur de la santé devraient passer à 15 % du budget du gouvernement ougandais. L'accent devrait être mis sur la fourniture d'un enseignement de qualité. Cela implique aussi que les prestations de services sur le terrain devraient s'améliorer ; autrement dit, les capacités des collectivités locales en matière de planification effective, de gestion et de mise en œuvre devraient être améliorées.

L'Ouganda devrait également améliorer sa perception de l'impôt, renforcer l'épargne locale et réduire sa dépendance à l'aide étrangère.

L'insécurité dans le nord et l'ouest du pays et, dans une certaine mesure, dans la région de Karamoja, est perçue comme un obstacle majeur au développement durable. La question des personnes déplacées à l'intérieur du pays requiert également une attention sérieuse et une planification dans le long terme.

La corruption reste un problème grave pour le développement. Jusqu'à présent, elle semble n'avoir été affectée que de manière limitée par le plan du gouvernement contre la corruption.

Il y a des faiblesses institutionnelles et des faiblesses en capacités humaines omniprésentes, qui doivent être abordées au niveau du centre, et plus particulièrement aux niveaux du district et du sous-comté. Ces contraintes pourraient miner la mise en œuvre de plans et de politiques de développement.

## **2.4 Analyse critique globale**

La communauté internationale reconnaît le droit légitime de l'Ouganda de protéger ses frontières, mais elle s'inquiète sérieusement des activités militaires qui dépassent cet objectif. La communauté des bailleurs de fonds a fait clairement savoir qu'elle ne souhaitait pas voir les dépenses de défense augmenter de manière significative.

Toutes les parties conviennent qu'une solution aux problèmes de sécurité dans le Nord et dans l'Ouest a un impact immédiat plus important sur la réduction de la pauvreté que beaucoup des activités (traditionnelles) de développement. Dans le même temps, il est nécessaire d'apporter une solution durable au nombre relativement élevé et constant de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur du pays.

Considérant les performances économiques globales de l'Ouganda, on note que ce pays affiche de beaux résultats : croissance économique soutenue, taux d'inflation bas, PIB par tête à la hausse (de 220 à 320 USD), réduction de la pauvreté absolue, budget en équilibre et transparent. Les processus de décentralisation et de démocratisation progressent, et la participation de la population s'accroît.

Toutefois, la dépendance par rapport au financement des bailleurs de fonds est forte, la dette extérieure est élevée, tandis que l'épargne locale et les recettes fiscales sont très limitées.

Le système de soins de santé reste sous-financé<sup>28</sup>, et son accès est limité, en particulier dans les régions rurales. Beaucoup d'équipements ne sont pas pleinement opérationnels ou fonctionnels, et il y a une pénurie générale de personnel qualifié.

Dans l'enseignement, la qualité semble décliner. Il y a un manque d'enseignants qualifiés, de classes et de matériel pédagogique<sup>29</sup>. Les ressources disponibles prévues dans le budget sont insuffisantes pour atteindre les objectifs fixés. Il y a un besoin urgent de planifier la demande d'enseignement post-primaire.

La corruption doit être abordée prioritairement à tous les niveaux. La communauté internationale attend des résultats tangibles.

Sur le plan politique, il conviendrait de maintenir la pression afin de faire évoluer l'Ouganda vers un système progressivement plus ouvert (d'où la nécessité de soutenir les efforts visant à promouvoir et à améliorer les droits de l'homme et les modèles démocratiques fondamentaux).

Deux points principaux peuvent être épinglés sur le plan macro-économique :

- Avec le passage à l'assistance budgétaire et sectorielle, le budget gouvernemental risque de croître plus rapidement que la croissance économique, ce qui provoquera une inflation. Dès lors, l'assistance budgétaire (et donc, dans une certaine mesure, l'approche sectorielle) est limitée. On l'a bien vu lorsque les bailleurs de fonds ont voulu soutenir une approche sectorielle dans le secteur juridique et judiciaire ; en fait, l'assistance a été limitée par le Ministère des Finances, de la Planification et du Développement économique.
- Un afflux important de devises, prêts et subsides étrangers, la plupart associés à une assistance budgétaire, ne peut être absorbé par l'économie locale, ce qui contribue à un taux d'échange « artificiellement » bas du shilling ougandais, au détriment des producteurs agricoles<sup>30</sup>.

Le FIM propose donc un « plafonnement budgétaire »<sup>31</sup>.

Ce phénomène peut être décrit comme un problème de luxe, mais il révèle clairement la base financière fragile et non durable (la croissance économique étant principalement due à l'apport des bailleurs de fonds).

## 2.5 Approches, évaluation et orientations des bailleurs de fonds

Il y a un net glissement vers le financement sectoriel et l'assistance budgétaire. Cette tendance est activement encouragée par le gouvernement ougandais, qui la préconise comme la stratégie officielle dans le volume 3 – « Conclusion de partenariats » – du PEAP et propose fondamentalement que **toute** aide passe par le système budgétaire ougandais. Cette approche proposée, qui a la bénédiction de certains grands bailleurs de fonds, n'est pas suivie par tous les partenaires de développement ; pour certains d'entre eux, elle n'est pas possible.

---

<sup>28</sup> Les dépenses annuelles de santé s'élèvent à 12 USD par tête (une part significative étant financée par les bailleurs de fonds).

<sup>29</sup> Actuellement, le taux d'élèves par classe est de 121 pour 1, le taux d'élèves par enseignant de 110 pour 1 et le taux d'élèves par manuel de 6,2 pour 1.

<sup>30</sup> Les agriculteurs reçoivent moins de shillings ougandais pour leurs produits, alors qu'ils effectuent principalement leurs dépenses dans cette monnaie uniquement.

<sup>31</sup> L'augmentation du budget du gouvernement ougandais doit être limitée à 5 % (ce qui correspond à la croissance économique).

Le « basket funding » (mise en commun des fonds) prend aussi de plus en plus d'importance pour diverses actions. Le financement conjoint du contrôle du référendum de 2000 et des élections présidentielles et parlementaires de 2001 en est un exemple. D'autres exemples comprennent les « études » conjointes et le mécanisme de l'aide (par exemple, Fonds des partenaires du secteur de la santé).

Des missions d'évaluation conjointes de bailleurs de fonds sont organisées dans certains secteurs (enseignement, santé, eau et assainissement), tandis qu'une approche similaire est envisagée dans d'autres secteurs. Les discussions menées entre les bailleurs de fonds, et entre les bailleurs de fonds et le gouvernement, s'orientent vers des approches conjointes, un contrôle conjoint et des processus conjoints de suivi.

Un exemple spécifique est le suivi conjoint du PEAP/PRSP et PRSC, où les résultats et les objectifs<sup>32</sup> sont bien définis et qui sont aussi utilisés dans d'autres secteurs (par exemple, la santé, la décentralisation, le PAF, ...).

Alors que, dans le passé, l'assistance technique était plutôt adaptée à la mise en œuvre de projets et de programmes spécifiques, elle s'oriente actuellement davantage vers une assistance plus consultative, ciblée et limitée dans le temps. Le renforcement général des capacités est désormais considéré par plusieurs bailleurs de fonds comme un élément très important. Une approche plus générale et commune est nécessaire, qui mettrait davantage l'accent sur l'expertise locale. Des discussions préliminaires sont menées pour développer ce genre d'approches et de mise en œuvre.

Bien que les partenaires de développement veuillent manifestement maintenir une distinction entre la « politique » et le « développement », beaucoup d'entre eux pensent que certaines questions politiques devraient être liées au développement. Ainsi, récemment, une partie du PRSC 2 sera liée à l'adoption du « Leadership Code » (code de la hiérarchie) par le Parlement<sup>33</sup>. Par ailleurs, les bailleurs de fonds insistent – et une promesse leur a été faite en ce sens – pour que certaines décisions politiques, telles que l'augmentation du nombre de districts et l'abolition du partage des frais dans le secteur de la santé, soient discutées au préalable et que les implications pour le budget national soient prises en compte.

---

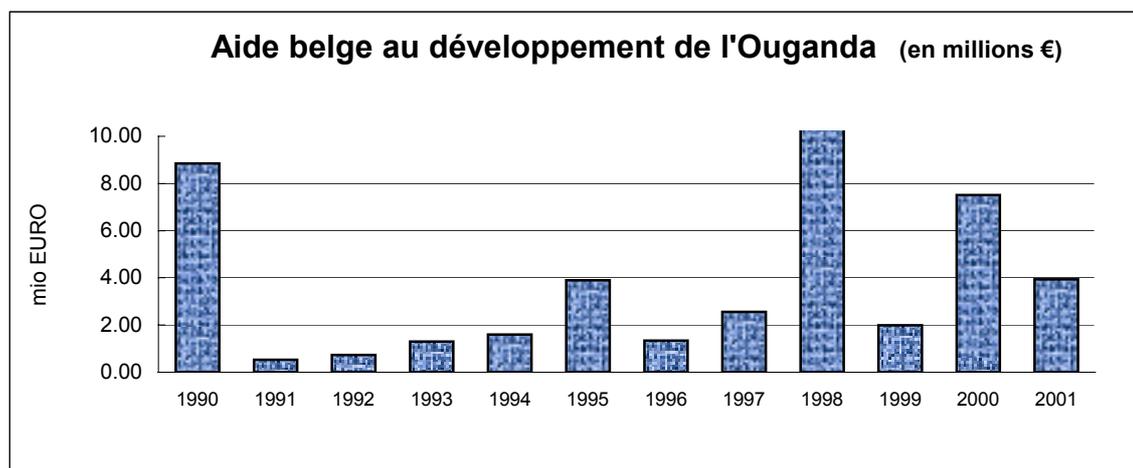
<sup>32</sup> Pour ces indicateurs, cf. annexe 5.

<sup>33</sup> Sous la pression de certains bailleurs bilatéraux, la Banque mondiale a accepté que le déblocage du deuxième PRSC soit en partie lié à l'adoption du code de la hiérarchie.

### 3. Analyse de l'aide belge au développement

#### 3.1. Remarques générales

L'aide belge au développement de l'Ouganda – toutes subventions comprises – dénote une tendance à la hausse ces dernières années. Elle s'élève en moyenne à 4,34 millions d'euros par an (sur la période 1994-2000).



Source : DGCD – La coopération belge en chiffres 1997 – 2001, juillet 2002.

Habituellement, avant 1995, l'assistance belge était principalement acheminée par l'entremise d'ONG belges, d'organisations multilatérales (surtout le PAM), et en particulier du Fonds belge de survie (FBS). Au titre du FBS, et en partenariat avec le FIDA, un programme de développement des districts a été lancé en 1995 dans les districts de Hoima-Kibaale et de Masindi, ainsi qu'une assistance à l'UWESO (Œuvre des femmes ougandaises pour la sauvegarde des orphelins), une ONG locale.

En mai 2000, le gouvernement belge a décidé que l'Ouganda resterait un des 25 pays partenaires de la coopération bilatérale directe au développement. Toutefois, certaines interventions spécifiques (par exemple, assistance budgétaire) n'ont pas encore été pleinement mises en œuvre en raison de la présence militaire de l'Ouganda en RDC.

#### 3.2. Coopération bilatérale

Le tableau ci-dessous donne un récapitulatif de l'assistance bilatérale.

Année	Total millions €	Bilatéral millions €	%
1990	8,85	8,18	92,4
1991	0,53	0	0
1992	0,73	0	0
1993	1,30	0	0
1994	1,60	0	0
1995	3,89	0,02	0
1996	1,35	0,072	0,05
1997	2,56	0,157	6
1998	11,80	4,29	36
1999	1,89	0,71	36
2000	7,51	2,66	35
2001	3,94	1,8	46

La coopération bilatérale entre l'Ouganda et la Belgique a commencé officiellement par la signature d'une « déclaration commune d'intention » (DCI) en 1995<sup>34</sup>, portant sur une période de quatre ans.

La DCI résume dans les grandes lignes la coopération, qui vise la croissance économique et le développement durable, la réduction de la pauvreté, la protection de l'environnement et le renforcement de la participation de la population aux efforts de développement, en mettant l'accent en particulier sur le rôle des femmes dans le développement.

Des interventions bilatérales sont en cours dans les secteurs indiqués dans la DCI, à savoir, la décentralisation, les soins de santé et les télécommunications.

Titre	Secteur	Remarques	millions €
SPA 3 - NURP1 – Télécommunications	Télécommunications	Mis en œuvre par la Banque mondiale Prolongé jusqu'au 30.06.20002	3,72
Programme d'assistance au district de Kasese	Dével. rural – Décentralisation	AS : 04.02.1999 Fin : 30.05.2001	0,33
SPA 4: Soins de santé primaires – assistance sectorielle	Assistance budgétaire Santé	AS : 10.12.1999 Fin : 09.12.2000 (!)	3,27
Programme de développement de la communauté rurale du district de Kasese	Dével. rural – Décentralisation	AS : 24.05.2001 Début : 01.02.2001 Fin (prévue) : 23.05.2004	5,86

*AS = accord spécifique*

Des interventions sont en cours de préparation (mars 2002) dans le secteur de la décentralisation, du VIH/sida et de l'environnement.

Titre	Secteur	Remarques
Fonds d'étude et de consultance	Général	À l'examen par les deux gouvernements
Planification et gestion environnementale de la ville de Kampala – KEPM	Environnement urbain	Un rapport d'identification est en cours de préparation
Programme d'assistance au district de Bundibugyo	Dével. rural – Décentralisation	Le rapport d'identification est dans les mains du gouvernement ougandais et doit être transmis à l'ambassade belge à Kampala

### 3.3. Coopération multilatérale

Même aujourd'hui, la coopération multilatérale est importante. La plupart des interventions concernent les secteurs de la décentralisation, du développement rural et de l'assistance spécifique à l'enfance (par l'entremise de l'UWESO et de l'UNICEF). Le tableau ci-dessous en donne un aperçu.

<sup>34</sup> La DCI a été signée à Bruxelles le 23 mars 1995.

Titre	Mise en œuvre par	Période	Montant millions €
Fonds belge de survie			
Aide aux agriculteurs – HOIMA	ACT	1995 - 2000	1,68
Développement rural Oruchinga & Mbarara	NCOS	1999 - 2002	0,60
Aide au développement des districts – Hoima & Kibaale	IFAD	1998 – 2003	4,07
Aide au développement des districts : Kabarole	IFAD	2000 – 2005	1,87
Programme de développement de l’UWESO : phase II	IFAD	2000 - 2005	3,05
			11,27
Agences NU			
Aide aux enfants enlevés du Nord de l’Ouganda	UNICEF	2000 - 2001	0,50
Multiplication rapide et distribution de boutures de manioc résistantes, à haut rendement et indemnes de virus dans six districts	FAO	2000 - 2001	0,58
Assistance technique au Ministère de la Santé	OMS	1999 - 2002	pm

### 3.4. Coopération indirecte

#### *À travers les ONG belges*

Actuellement, onze activités de développement sont conjointement mises en œuvre par une ONG belge et un ou plusieurs partenaires locaux (ONG et/ou communautés de base). Les secteurs principaux d’activité de ces interventions sont :

- aide aux structures et organisations agricoles locales ;
- renforcement des capacités des organisations locales/ONG ;
- développement rural et amélioration des revenus ;
- santé et alimentation ;
- eau et assainissement.

Pour une liste plus détaillée, voir annexe 6.

#### *À travers la VVOB*

Deux experts sont actuellement détachés auprès de deux instituts internationaux de recherche agricole représentés en Ouganda :

- l’un auprès de l’IITA-ESARC (Institut international d’agriculture tropicale), pour effectuer des recherches sur les nématodes des bananes ;
- l’autre auprès de l’INIBAP (Réseau international pour l’amélioration de la banane et de la banane plantain), pour effectuer un transfert de technologie sur les bananes.

#### *Initiatives d’universités belges*

Un projet est entrepris conjointement par l’« Université des martyrs ougandais Nkozi » et la RUG. Il porte sur la création d’une faculté d’architecture et de techniques de la construction, qui comprendra également des installations de recherche.

### *À travers l'Institut de médecine tropicale d'Anvers*

Concerne un projet régional intitulé « Intensité de la transmission de la malaria et résistance aux médicaments antipaludiques en Afrique de l'Est », portant sur une période de quatre ans (1998-2001). Le partenaire local est l'unité de contrôle de la malaria du Ministère de la Santé.

### **3.5. Autres**

#### *Consolidation de la société (y compris prévention des conflits et développement communautaire)*

Deux actions sont soutenues par le gouvernement belge, à savoir :

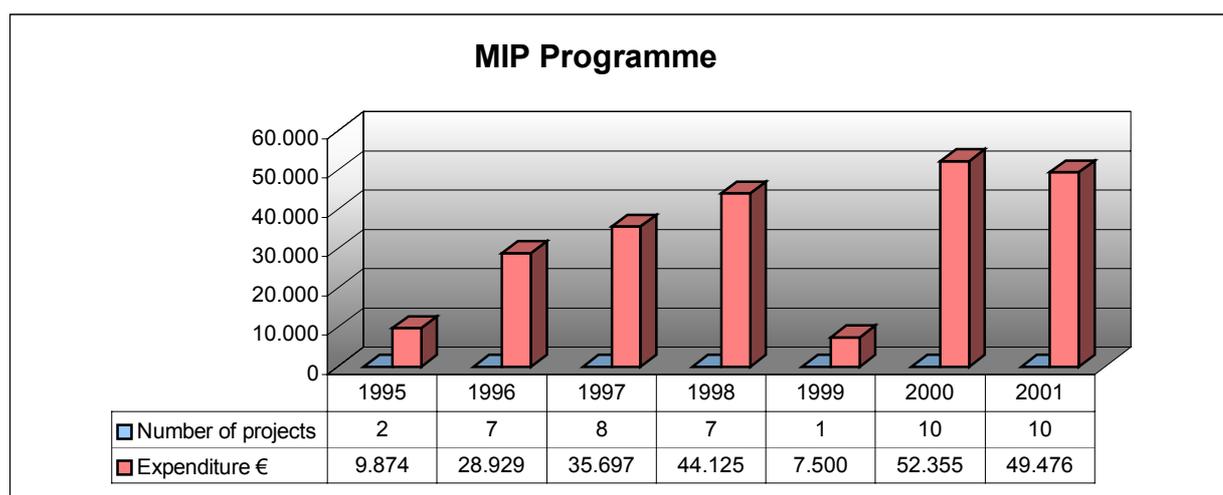
<b>Titre</b>	<b>Mise en œuvre</b>	<b>Période</b>	<b>Budget en €</b>
Contrôle des élections parlementaires de 2001	UWONET & FIDA-Ouganda	Mai – août 2001	62 000
Aide au développement communautaire pour les enfants du Nord affectés par la guerre	CPA	Septembre 2001 – août 2002	451 170

#### *Aide alimentaire et d'urgence*

En 2001, la Belgique a approuvé une contribution de 262 188 euros à travers l'« opération de réhabilitation et de secours prolongé » de la FAO en Ouganda.

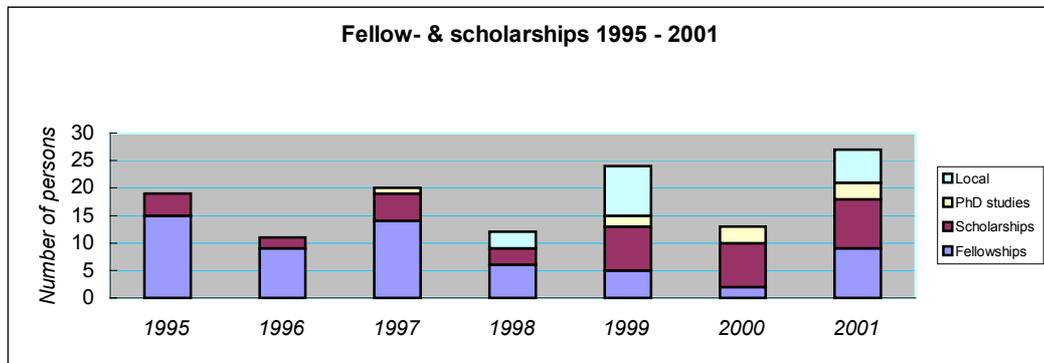
#### **MIP**

Le programme de micro-interventions est un programme annuel récurrent qui vise à financer les projets à petite échelle animés par la base. Tous les projets sont mis en œuvre par des ONG locales ou des communautés de base.



## ***Bourses de recherche et d'études***

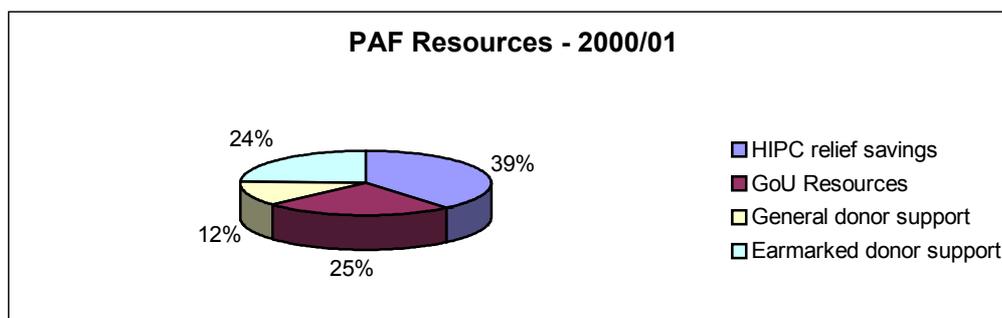
Le graphique ci-dessous donne un aperçu du programme de bourses de recherche et d'études.



#### 4. Politique et stratégie de développement de l'Ouganda

La politique ougandaise de développement vise à combattre la pauvreté principalement par une croissance économique stable et durable et par une distribution plus équitable des ressources. Le PEAP est le principal instrument de planification, qui traduit l'approche du gouvernement ougandais vis-à-vis du CDF (cadre de développement global). Les programmes prioritaires relatifs à la prestation de services sont identifiés par le PEAP et mis en œuvre par le MTEF. Le PEAP a été établi en 1997, au terme d'un processus consultatif impliquant les bailleurs de fonds, la société civile et des organisations non gouvernementales. Le PEAP a aussi fait office de PRSP, soumis à la Banque mondiale et accepté par elle.

Le PAF représente la part du budget national ougandais consacré à la mise en œuvre des programmes prioritaires du gouvernement dans le cadre du PEAP. Le PAF est alimenté par les économies provenant de l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE, par l'assistance budgétaire des bailleurs de fonds et des ressources gouvernementales. Les ressources du PAF ont augmenté pour passer de 80 milliards de shillings en 1998-1999 à 330 milliards de shillings en 2000-2001.



Depuis 1997-1998, le MTEF est le cadre du gouvernement ougandais pour l'affectation des dépenses entre les secteurs. Il assure une stabilité financière à moyen terme en coordonnant l'allocation des dépenses publiques conformément aux contraintes de ressources. La préparation du document-cadre budgétaire (BFP) comprend des discussions approfondies avec les groupes de travail sectoriels pour contrôler les performances, identifier les priorités de dépenses, les entraves à la mise en œuvre et les inefficiences, et examiner les déséquilibres potentiellement insoutenables dans la taille de programmes récurrents et de programmes de développement.

Le MTEF constitue aussi le lien entre le gouvernement central et les collectivités locales, à travers les documents-cadres budgétaires de ces dernières.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des pourcentages sectoriels des dépenses au titre du MTEF en 1997-1998, 2000-2001 et 2002-2003. Les changements de pourcentages indiquent l'augmentation ou la diminution dans chaque secteur particulier.

Secteur	1997/98 %	2000/01 %	2002/03 (prévis.) %
Routes et travaux	4,9	9,2	8,1
Agriculture	1,1	1,6	1,5
Enseignement	26	26,8	25,3
Santé	6,6	7,6	10,4
Sécurité	14,8	14	12,5
Eau	0,5	2,4	2,8
État de droit	8,9	6,3	6,4
Reddition de comptes	0,5	1,1	1,2
Fonctions écon. et services sociaux	4,1	6,3	8,3
Administration publique	24,9	17,7	15,4
Paiement des intérêts	7,6	7,1	8

Ce tableau montre que l'enseignement reste de loin le secteur le plus important et que l'administration publique diminue d'année en année, tandis que les secteurs de la santé et de l'eau connaissent la croissance la plus rapide. L'agriculture reste cependant à un niveau bas (1,5 – 1,6 %), tandis que la sécurité est le troisième poste de dépenses.

Le gouvernement ougandais s'est aussi engagé à poursuivre le processus de privatisation (Chemins de fer ougandais, Banque commerciale ougandaise, ...).

De manière générale, le MTEF est un exercice d'ouverture et de transparence, mené de concert avec la communauté des bailleurs de fonds et la société civile. Le gouvernement ougandais entreprend des efforts considérables pour expliquer le budget et les procédures budgétaires au grand public.

D'un point de vue technique, les bailleurs de fonds sont relativement à l'aise avec le processus budgétaire et la gestion, la réduction de la pauvreté et les politiques et stratégies gouvernementales.

## **5. Leçons tirées**

### **5.1 Du point de vue ougandais**

L'appropriation du processus de développement réside encore dans une large mesure du côté de la communauté des bailleurs de fonds. Les informations sur les interventions de développement ne sont pas toujours facilement accessibles. De ce fait, la planification globale par les ministères compétents n'est pas toujours aisée.

La grande dépendance par rapport aux bailleurs de fonds, l'épargne domestique faible et une assiette fiscale étroite rendent la budgétisation et la planification difficiles et vulnérables aux facteurs externes (tels que le climat et les prix mondiaux des produits)<sup>35</sup>.

Il est nécessaire de renforcer la décentralisation fiscale, de réduire et de rationaliser les mesures de comptabilité et de contrôle. Les collectivités locales de niveau inférieur souhaiteraient une plus grande souplesse dans l'utilisation des fonds, en fonction de leurs exigences, besoins et potentiel spécifiques.

Les évaluations conjointes de bailleurs de fonds constituent une excellente manière de travailler. L'approche sectorielle fonctionne relativement bien dans certains secteurs (santé, enseignement), mais est davantage nécessaire.

### **5.2 Du point de vue des bailleurs de fonds**

L'appropriation du processus de développement est en cours, mais pourrait être renforcée.

Il est nécessaire d'améliorer les recettes publiques et la perception de l'impôt (en élargissant et en améliorant l'assiette fiscale).

Les décisions politiques prises au plus haut niveau (parfois de manière inattendue) ont souvent des implications sérieuses sur le terrain (par exemple, le nombre de districts, l'abolition du ticket modérateur et du partage des coûts dans les services de santé). Bien qu'il ne soit pas indiqué de lier la politique et la coopération au développement, certains moyens de pression s'avèrent parfois nécessaires.

Les capacités sont limitées au niveau des districts, ce qui pourrait empêcher un développement rapide. La décision récente de mettre en œuvre le PMA à travers des collectivités locales de niveau encore plus bas (« LC 3 ») ne fera qu'accentuer ce problème.

Les évaluations conjointes de bailleurs de fonds constituent une bonne manière d'examiner en commun les performances du gouvernement ougandais (dans certains secteurs) dans le cadre de l'approche sectorielle. À cet égard, l'implication de tous les ministères et agences ougandais est essentielle.

Quand elle s'accompagne de procédures clairement définies et de l'implication active du gouvernement ougandais, la mise en commun des fonds est un outil de coopération efficient.

---

<sup>35</sup> L'étude sur la pauvreté de l'UPPAP montre clairement que même au niveau le plus bas (ménages), il y a une dépendance croissante au financement extérieur.

Le renforcement des capacités à tous les niveaux pose un défi. Il est urgent d'appliquer une approche plus globale (y compris entre les bailleurs de fonds).

La sécurité est perçue comme un facteur très important limitant les efforts de développement du gouvernement ougandais (en particulier dans le Nord, l'Ouest et l'Est).

Bien que le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays ait diminué l'année dernière (passant de un million à 700 000 personnes en mars 2002), il y a un besoin d'urgent de planification à long terme.

### **5.3 Du point de vue belge**

L'Ouganda n'est pas un des partenaires traditionnels de coopération au développement de la Belgique. En outre, la Belgique est un bailleur de fonds relativement modeste pour ce pays. Par contre, comme il fait partie de la région des Grands Lacs, l'Ouganda a un statut politique spécial.

Par rapport aux politiques et aux pratiques de développement d'autres pays d'Afrique subsaharienne, celles de l'Ouganda sont assez innovantes, de bonne qualité et d'un niveau élevé. L'assistance de la Belgique dans certains secteurs tels que la décentralisation et la santé présente une valeur ajoutée.

Pour que nos efforts de développement aient un impact substantiel et que nous puissions transmettre l'expérience acquise à nos partenaires, il est nécessaire, pour la Belgique, de réaliser une concentration plus géographique et thématique entre le programme bilatéral et le programme du FBS (qui sont les deux principaux acteurs), en complément d'autres moyens de coopération (à travers les ONG, la VLIR, ...). Actuellement, peu de « bonnes pratiques » et de « leçons acquises » peuvent être communiquées à nos partenaires.

Bien que cette constatation ne repose pas sur une recherche approfondie et sur un travail de terrain concret, on a observé que dans les districts qui ont une société civile forte (ONG, communautés de base organisées au sein de structures de district bien définies), une approche davantage ascendante (du bas vers le haut) est appliquée par les fonctionnaires du district. Par contre, dans les districts où la société civile est mal organisée, les autorités ont tendance à imposer une approche descendante (du haut vers le bas). Dans la plupart des districts, les autorités locales disposent de fonds importants pour mettre en œuvre un programme de développement, mais si la société civile n'exerce pas un contrepoids, elles ne ressentent pas la nécessité d'appliquer une approche ascendante à leurs plans de développement de district. En outre, la plupart des districts ne sont pas suffisamment équipés pour mobiliser activement les communautés.

Les relations avec les autres bailleurs de fonds sont bonnes, bien qu'il y ait peu d'apport conceptuel du côté belge (à cause de ressources humaines limitées), tandis que les modalités de financement d'approches et d'études/consultances communes sont assez restreintes et lentes.

S'agissant des bourses d'études et de recherche en Belgique, le système d'enseignement belge et les possibilités qu'il offre sont mal connus.

## 6. Stratégie future de la coopération bilatérale belge

### 6.1 Cadre légal belge

L'aide belge au développement est organisée par la Direction générale de la Coopération au Développement (DGCD), créée au sein du Ministère des Affaires étrangères. En vertu de la loi belge du 25 mai 1999 sur la coopération internationale, la DGCD est responsable des programmes de coopération élaborés selon les politiques et les canaux suivants:

#### *A) Politique*

L'objectif global de la coopération internationale belge est l'allègement de la pauvreté et le développement durable.

Les objectifs spécifiques contribuant à cet objectif global doivent se limiter à :

cinq secteurs :

- ❖ Soins de santé de base, en ce compris les soins de santé génésiques ;
- ❖ Enseignement et formation;
- ❖ Agriculture et sécurité alimentaire;
- ❖ Infrastructures de base;
- ❖ Consolidation de la société.

et trois thèmes transsectoriels :

- ❖ Rééquilibrage des droits et des chances des hommes et des femmes;
- ❖ Respect de l'environnement;
- ❖ Economie sociale.

#### *B) Canaux*

La coopération internationale belge fonctionne à travers différents canaux:

B.1. La coopération bilatérale intergouvernementale (25 pays partenaires ont été sélectionnés):

- ❖ L'établissement des programmes intergouvernementaux de coopération incombe au pays partenaire et à la Direction générale de la Coopération au Développement (DGCD).
- ❖ L'identification des demandes de coopération incombe au pays partenaire et à l'attaché de coopération de l'Ambassade du Royaume de Belgique.
- ❖ L'exécution de la coopération bilatérale intergouvernementale incombe exclusivement à la Coopération technique belge (CTB), société anonyme de droit public à vocation sociale, dont l'État belge est le seul actionnaire légal. La CTB collabore avec l'entité responsable du partenaire.

B.2. La coopération bilatérale via des initiatives non-gouvernementales. Quelque sept canaux non-gouvernementaux, belges et locaux, peuvent être subsidiés par la DGCD:

- ❖ quelque 123 ONG belges;
- ❖ des ONG locales dans certains pays partenaires;
- ❖ deux associations d'assistance technique :

- l'Association pour la coopération au développement et l'assistance technique (VVOB);
- l'Association pour la promotion de l'éducation et de la formation à l'étranger (APEFE).

❖ deux conseils inter-universitaires :

- le Conseil inter-universitaire de la Communauté française (CIUF);
- le Conseil inter-universitaire de la Communauté flamande (VLIR);

- ❖ l'Institut Prince Léopold de médecine tropicale (ITM);
- ❖ le Musée royal d'Afrique centrale (MRAC) à Tervueren;
- ❖ l'association des villes et des communes belges.

B.3. La coopération multilatérale:

- ❖ avec la Communauté européenne.
- ❖ avec les organismes des Nations unies et les banques de développement. Vingt-deux partenaires ont été sélectionnés.

B.4. La coopération à travers le Fonds belge de survie. Une vingtaine de pays partenaires africains ont été sélectionnés. Trois canaux d'exécution sont possibles:

- ❖ intergouvernemental;
- ❖ non-gouvernemental;
- ❖ multilatéral.

B.5. L'aide humanitaire et alimentaire belges. Trois canaux d'exécution sont possibles:

- ❖ intergouvernemental;
- ❖ non-gouvernemental;
- ❖ multilatéral.

B.6. L'association belge d'investissement pour les pays en voie de développement.

Remarque : le présent chapitre ne constitue pas le PIC mais seulement la base qui devra être élaborée et détaillée.

## **6.2 Coopération intergouvernementale bilatérale entre la Belgique et l'Ouganda**

L'objectif de la stratégie belge de développement en Ouganda sera de :

- Aider le gouvernement ougandais à réduire le pourcentage d'Ougandais vivant dans la pauvreté absolue à moins de 10 % de la population d'ici 2017

Cet objectif sera poursuivi en étroite collaboration avec le gouvernement et la société civile, et conjointement avec les autres bailleurs de fonds. L'objectif sous-jacent est de permettre aux acteurs nationaux de s'approprier, de diriger et de mettre en œuvre le processus de développement.

Les indicateurs suivants mesureront les progrès par rapport à cet objectif :

- taux de croissance économique par tête constant ou en augmentation ;
- réduction du nombre de personnes vivant dans la pauvreté absolue ;
- augmentation des dépenses du gouvernement ougandais dans le secteur de la santé ;
- réduction du taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans ;
- utilisation efficiente et équitable des fonds publics ;
- augmentation du flux de ressources financières vers les districts ;
- augmentation et diversification des exportations agricoles.

Les indicateurs utilisés pour évaluer le processus de PRSC<sup>36</sup> seront également appliqués pour mesurer le progrès de la coopération belge.

La coopération bilatérale belge au développement se focalisera sur quatre domaines.

#### *Domaines prioritaires*

- amélioration de la gouvernance et assistance à la décentralisation
- amélioration de l'efficacité thérapeutique, en particulier pour les pauvres
- amélioration des conditions environnementales, y compris dans les zones urbaines
- amélioration des possibilités de production durable.

La future coopération au développement de la Belgique est caractérisée par un partenariat et une coopération entre l'Ouganda, la Belgique et d'autres parties impliquées. Seuls les programmes et les projets de réduction de la pauvreté bénéficieront du soutien belge. Les domaines prioritaires sont sélectionnés en fonction des expériences résultant de la coopération bilatérale directe et du Fonds belge de survie, comme c'est le cas du programme de décentralisation, de l'aide au secteur de la santé et des possibilités de production durable. En outre, conformément à la politique belge de coopération au développement, et vu la dégradation de l'environnement en milieu urbain et rural en Ouganda, diverses activités seront mises en œuvre dans le secteur environnemental pour améliorer la qualité de vie des pauvres.

La stratégie de la coopération bilatérale au développement devrait être considérée comme étant complémentaire à d'autres formes de la coopération belge au développement, comme le Fonds belge de survie, les activités au titre de la ligne budgétaire « consolidation de la paix et prévention des conflits », les bourses d'études et les activités soutenues par des organisations multilatérales.

Les questions transsectorielles telles que la bonne gouvernance, l'encouragement de la société civile et le VIH/sida feront l'objet d'une attention particulière.

Une attention particulière sera également attachée à la concentration géographique des activités de coopération au développement.

#### ***Domaine 1 : Amélioration de la gouvernance et assistance à la décentralisation***

Du fait du processus de décentralisation, les autorités locales ont de larges responsabilités d'exécution dans des domaines essentiels liés à la lutte contre la pauvreté : enseignement, soins de santé primaires, agriculture, réseau routier et eau. Le processus de

---

<sup>36</sup> Cf. annexe 5.

décentralisation renforce aussi la participation de la base, la transparence et la reddition de comptes.

Le gouvernement belge continuera à soutenir le processus de décentralisation en mettant l'accent sur le développement des ressources institutionnelles et humaines, en combinaison avec une amélioration des conditions de vie de la population. Une attention particulière sera accordée aux pauvres des régions rurales ainsi qu'aux femmes et aux enfants.

La mise en œuvre du processus de décentralisation a été très rapide et, dans de nombreux cas, les autorités locales manquent des ressources et des compétences nécessaires, ainsi que des capacités de programmation, de mise en œuvre et de comptabilité. Avec le Ministère des Collectivités locales et d'autres bailleurs de fonds, la Belgique continuera à soutenir le renforcement des capacités et des institutions des collectivités locales et se concentrera sur les priorités des districts. En plus de l'assistance aux collectivités locales, le rôle de la société civile sera aussi renforcé.

Dans le même temps, la Belgique continuera à participer au « groupe de coordination de la décentralisation » et s'efforcera de dégager une approche commune sur le plan du développement des districts.

Bien que les transferts fiscaux aient considérablement augmenté ces dernières années, les modalités d'utilisation de ces fonds limitent sérieusement la plupart des districts. Ces contraintes sont liées à des exigences pesantes en matière de rapport et de comptabilité. Des mécanismes de financement davantage harmonisés, rationalisés et communs seront explorés en collaboration étroite avec d'autres bailleurs de fonds.

En plus du programme de développement de la communauté rurale du district de Kasese (KDRCDP), en cours actuellement, et des districts aidés par le FBS, la Belgique étendra son assistance au district de Bundibugyo. Une attention particulière sera accordée à l'intégration de cette assistance dans le cadre et les politiques du gouvernement (par exemple, LGDP).

On s'attachera particulièrement à impliquer les acteurs locaux non gouvernementaux (ONG, communautés de base, coopératives agricoles) dans le processus de décentralisation en renforçant les organisations locales, en promouvant une approche ascendante dans la planification à travers la conception et la mise en œuvre et en soutenant les initiatives locales.

L'accent sera mis en particulier sur l'amélioration de la planification environnementale dans le district et sur le soutien d'actions et de programmes qui promeuvent un développement écologique et durable. Les problèmes principaux liés au VIH/sida et à l'égalité des sexes et traduits dans la planification et la mise en œuvre du district constitueront des défis majeurs.

## ***Domaine 2 : Amélioration de l'efficacité thérapeutique***

La situation sanitaire de l'Ouganda est parmi les pires du monde<sup>37</sup>. Son amélioration est une des priorités essentielles du gouvernement ougandais et un élément fondamental de la lutte contre la pauvreté<sup>38</sup>.

---

<sup>37</sup> Dans le rapport 2000 sur la santé mondiale, l'Ouganda occupe la 186<sup>e</sup> position sur 191.

L'ensemble de l'aide belge à ce domaine sera affecté dans le cadre du HSSP du Ministère de la Santé et de la CDI signée par le gouvernement ougandais et les partenaires de développement.

En plus du soutien apporté aux systèmes de santé des districts par d'autres canaux de financement (par exemple, FBS, FIDA), le gouvernement belge continuera à soutenir le programme sectoriel du Ministère de la Santé.

En collaboration avec d'autres parties intéressées, la Belgique continuera à surveiller activement la mise en œuvre du HSSP par des mécanismes existants (missions d'évaluation conjointes, réunions HPAC et HPD). Étant donné qu'environ 40 % des soins de santé sont prodigués par des organismes privés sans but lucratif (ONG), la Belgique cherchera des moyens de renforcer l'implication de ce groupe dans le processus d'approche sectorielle.

Le VIH/sida n'est pas seulement une question de santé, mais aussi de développement. La Belgique aidera le gouvernement ougandais à mettre en œuvre la stratégie nationale de lutte contre le VIH/sida par des moyens autre que bilatéraux (aide à l'ONUSIDA, aide au Fonds mondial pour la santé) et par des activités existantes (par exemple, aide à l'UWESO).

Une attention particulière sera accordée à la planification sanitaire familiale et à la formation de personnes ressources (par exemple, infirmières et personnel de contrôle et d'évaluation).

### ***Domaine 3 : Amélioration des conditions environnementales***

L'idée générale est que l'ensemble du développement et de la croissance économique doit avoir lieu de *manière durable pour l'environnement*. Un environnement dégradé est intrinsèquement lié à la pauvreté, et vice-versa.

#### *Environnement urbain*

La ville de Kampala a connu une croissance considérable ces trente dernières années (sa population a triplé au cours de cette période). Elle compte ± 1,2 million d'habitants et affiche un taux de croissance de 4,7 % (contre une moyenne nationale de 2,5 %).

L'urbanisation est à la fois inévitable et souvent désirable lorsqu'elle résulte d'une expansion des possibilités économiques. Toutefois, en Ouganda, l'urbanisation se produit sans développement économique parallèle. Elle entraîne des inégalités de revenus beaucoup plus fortes et des situations perturbantes, négatives et marginalisantes, telles que :

- une croissance illimitée de taudis et d'agglomérations de squatters,
- une dégradation de l'environnement et
- des services et des infrastructures inadéquats

qui produisent ce qu'il est convenu d'appeler une « urbanisation de la pauvreté ».

Du fait de la décentralisation, les collectivités locales, qui sont de plus en plus directement responsables de la lutte contre la pauvreté, doivent assurer un niveau minimal de services de base et les rendre accessibles à tous.

---

<sup>38</sup> Le mauvais état de santé était la cause et la conséquence les plus fréquemment avancées de la pauvreté dans l'étude de l'UPPAP.

Pour les autorités municipales (comme celles de la ville de Kampala), le défi consiste à fournir à leurs habitants, en particulier les pauvres, des moyens de subsistance durables, un environnement sûr et une meilleure qualité de vie.

Sur le plan de l'urbanisation, les autorités municipales devront élaborer des stratégies de développement urbain et des plans d'action en faveur des pauvres par un processus consultatif impliquant toutes les parties intéressées. Ces stratégies et ces plans devront se focaliser sur les politiques et les actions ayant un impact direct sur l'amélioration des conditions de vie des pauvres.

Conformément aux résolutions de la conférence Habitat et de l'agenda local 21, le gouvernement belge a l'intention d'appuyer les efforts du conseil municipal de Kampala visant à établir, dans le cadre précité, une approche et une stratégie saines de planification et de gestion environnementales.

Une attention particulière sera attachée au renforcement d'un environnement favorable (gestion et capacités du conseil municipal de Kampala) et à la mise en œuvre d'un certain nombre d'activités pilotes. La réalisation du financement sera effectuée directement au bénéfice de la population, avec la participation active des différentes parties concernées (y compris de leurs organisations).

#### *Développement des ressources naturelles*

Conformément aux conclusions de la conférence de Rio relatives au maintien de la biodiversité et à la conservation des écosystèmes, une plus grande importance sera accordée à la protection et au développement durable des ressources naturelles. Outre une intégration complète de la problématique environnementale dans le processus de décentralisation, une assistance sera également apportée à des actions particulières. Elle pourra inclure une aide au « programme pour les zones humides » et contribuer à impliquer davantage les communautés locales dans le développement, la gestion et la conservation des parcs nationaux.

#### ***Domaine 4 : Amélioration des possibilités de production durable, en particulier dans le secteur de la sécurité alimentaire***

L'économie ougandaise est dominée par le secteur agricole, qui représente 43 % du PIB, 85 % des recettes d'exportation et 80 % de l'emploi et procure la plupart des matières premières au secteur industriel, essentiellement basé sur l'agriculture. Quarante-cinq pour-cent de la population vit dans les campagnes et dépend principalement de l'agriculture pour assurer sa subsistance. Le secteur agricole est aussi extrêmement important pour assurer l'autarcie et la sécurité alimentaire. Premier secteur de l'économie ougandaise, l'agriculture est *le* moteur et la source principale de la croissance économique.

#### *Sécurité alimentaire*

La banane des plateaux de l'Afrique de l'Est revêt une importance stratégique pour l'Ouganda, qui en est le plus grand producteur mondial (10 millions de tonnes/an). Les bananes occupent 28 % de toutes les terres arables (1,5 million d'hectares) et sont principalement cultivées par de petits agriculteurs.

Outre le fait qu'elles constituent l'aliment de base (bananes à cuire pour le « matooke », plat local), l'importance des bananes est révélée par d'autres chiffres <sup>39</sup>:

---

<sup>39</sup> Étude effectuée dans la région de Mbarara, principale zone de culture bananière.

- en moyenne, 73 % des bananes à cuire sont cultivées et consommées dans la ferme;
- 80 % des agriculteurs considèrent les bananes comme une culture importante pour assurer la sécurité alimentaire;
- les agriculteurs consacrent 57 % des terres arables aux bananes;
- les bananes sont la première source de revenus (38 %) des ménages ;
- la contribution de la banane au revenu pécuniaire tiré des cultures s'élève à environ 68 % (le café vient en deuxième position avec 22 %, quoique les pourcentages puissent varier en fonction du prix du café).

Toutefois, la productivité diminue dans tout le pays à cause de trois facteurs qui se renforcent mutuellement, à savoir:

- les insectes nuisibles (principalement le charançon de la banane et les nématodes) et les maladies (striure foliaire noire et pourriture sèche) ;
- la fertilité réduite des terres ;
- des facteurs socioéconomiques (tels que la main-d'œuvre, les infrastructures et le marketing).

Conformément au PMA, dont l'objectif principal est l'*éradication de la pauvreté par la transformation agricole*, et plus particulièrement le volet « recherche stratégique », identifié comme un domaine de recherche prioritaire<sup>40</sup>, la Belgique aidera le gouvernement ougandais à développer ses capacités de recherche, notamment dans le domaine de la conservation des ressources génétiques et de la biotechnologie dans le secteur de la banane. Cette action renforcera les capacités de l'Ouganda à suivre les tendances scientifiques mondiales et lui permettra de faire bénéficier les agriculteurs des avancées technologiques et d'améliorer la sécurité alimentaire.

Cette action sera menée en collaboration étroite avec les universités et les instituts de recherche locaux, internationaux et belges (par exemple, NARO, INIBAB, IITA-ESARC, KUL). Les agriculteurs locaux y seront associés par leurs organisations ou structures locales.

Cette assistance complètera les efforts déjà entrepris par le gouvernement ougandais<sup>41</sup> dans le cadre du projet « Nouvelles approches pour améliorer la production de bananes en Afrique orientale ».

---

<sup>40</sup> Cf. PMA, section 7.2.

<sup>41</sup> Le gouvernement ougandais a décidé de consacrer sa contribution au CGIAR, soit 500 000 USD par an, pendant cinq ans au développement des capacités dans le secteur de la biotechnologie.

Programme indicatif de coopération bilatérale (en milliers d'euros)

	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>
Programme de développement de la communauté rurale du district de Kasese	1 000	2 000	1 000	
Fonds d'études et de consultance	187,5	187,5	187,5	187,5
Planification et gestion environnementale de la ville de Kampala		1 000	1 000	1 000
Programme de développement intégré de Bundibugyo		500	750	875
Assistance au secteur de la santé (PHC)	1 000	1 000	1 000	
Autres	250	250	250	250
Total	2 437,5	4 937,5	4 187,5	2 062,5

## 7. Cohérence et complémentarité de la coopération bilatérale belge

### 7.1. Aide au développement de l'Ouganda

L'aide publique au développement (APD) s'est élevée en moyenne à 717 millions USD au cours de la période 1994-1999. Le tableau ci-dessous fournit des données plus détaillées.

Les secteurs principaux sur le plan du volume de l'aide sont le développement économique (27 %), la santé (14 %) et le développement des ressources humaines (13 %).

Tableau : Aide extérieure et répartition

Année	Total millions USD	% prêts	% subsides	% syst. NU	% bilatéral	% multi. non NU*	% ONG
1994	642 440						1
1995	657 202						7,4
1996	681 490						0,6
1997	803 550	48,3	51,7	50	37	13	0,2
1998	759 918	23,9	76,1	43	41	15	0,5
1999	756 190	32,8	67,2	46	38	15	1**

\* principalement Banque africaine de développement, UE et BEI

\*\* dont 67 % fournis par le FBS-UWESO.

### 7.2. Les bailleurs de fonds en 1999 et les années suivantes

Le Royaume-Uni est le plus grand bailleur bilatéral, suivi par les États-Unis, le Danemark, les Pays-Bas, la Suède, la Norvège et le Japon.

Avec un montant moyen de 4,35 millions d'euros par an, la Belgique est un bailleur de fonds assez modeste, qui occupe la 12<sup>e</sup> place.

La Banque mondiale est le plus grand des bailleurs multilatéraux (25 % de l'ensemble de l'aide en 1998 et 1999). Elle est suivie par l'UE, le FMI et la Banque africaine de développement.

L'aide passant par le PAM est en augmentation. En 1999, elle occupait la 3<sup>e</sup> position (10 % de l'aide totale).

### 7.3. Complémentarité de la coopération belge avec la stratégie de l'UE

Le soutien de l'UE (enveloppe A: 267 millions d'euros au titre du 9<sup>e</sup> FED) est affecté aux domaines suivants :

- soutien macroéconomique et réforme économique (38 %) ;
- transports (38 %) ;
- soutien au PMA (15 %) ;
- renforcement des capacités pour améliorer la gouvernance (6,3 %) ;
- soutien aux acteurs non étatiques (3 %).

Outre cette enveloppe A, il y a également une provision de 117 millions d'euros pour les besoins imprévus (dite « enveloppe B »).

Les activités belges de coopération, qui ne concernent pas les secteurs principaux de l'UE, sont toutefois complémentaires aux objectifs de l'UE, qu'elles rejoignent, dans les secteurs de la bonne gouvernance, la décentralisation (qui fait partie du soutien et des réformes économiques et du renforcement des capacités, prévus par le programme de l'UE) et le soutien aux acteurs non étatiques (ONG, communautés de base et l'ensemble de la société civile).

L'engagement actuel de l'UE porte aussi sur le secteur des ressources naturelles (sylviculture), où d'éventuelles activités belges viendront le compléter.

Récemment, un groupe de coordination du développement a été créé par l'UE, qui comprend l'UE et les conseillers en développement des divers États membres. Il vise à renforcer la coordination et la complémentarité et à dégager des approches et une conception communes.

#### **7.4. Complémentarité de la coopération belge avec l'Ouganda**

La stratégie belge est cohérente avec les priorités essentielles identifiées par les bailleurs de fonds et est tout à fait conforme aux priorités définies par le gouvernement ougandais dans le PEAP/PRSP et le cadre de développement global.

La Belgique est un partenaire important dans le domaine de la décentralisation. Cinq districts reçoivent l'aide de la Belgique à travers le FBS/FIDA (Hoima, Kibaale, Kabarole, Keynjojo et Kamwenge), et un autre sur une base bilatérale (Kasese). Prochainement, une aide bilatérale sera fournie à un district supplémentaire (Bundibugyo). Tous ces districts sont situés dans l'ouest de l'Ouganda.

L'aide par l'entremise du FIDA peut être considérée comme une assistance budgétaire, tandis que l'aide apportée par la Belgique au programme de Kasese est conçue comme une aide directe au district de Kasese, conformément aux politiques et aux stratégies du gouvernement ougandais et suivant sa réglementation.

L'aide belge au secteur de la santé consistera essentiellement en une assistance budgétaire. Elle s'aligne donc tout à fait sur le gouvernement ougandais.

En ce qui concerne l'implication dans le secteur environnemental, qui ne figure pas toujours au premier rang des priorités du gouvernement ougandais, les bailleurs de fonds et la société civile s'accordent tous à dire qu'une action est désormais nécessaire.

La Belgique continuera à participer aux différents groupes de travail des bailleurs de fonds afin de renforcer la coordination et la complémentarité de leurs activités.

## **Bibliographie succincte**

USAID, Country Strategic Plan for Uganda, FY 1997-2001

UPPAP, Poverty Status Report 1991

UPPAP, Poverty Status Report 2001

Ireland Aid Uganda, Country Strategy Paper, Bilateral Aid Program 2000 - 2003

DFID, Country Strategy paper for Uganda, 1999

Office of the Minister of State (P&I), UGANDA Vision 2025, March 1999

MAAIF, Plan for Modernisation of Agriculture, August 2000

MoFPED, Budget Framework Paper for the medium term, 2001/02 to 2003/04

MoFPED, Poverty Eradication Action Plan (2001 – 2003) – Volume 1

MoFPED, Background to the Budget, 2001/02

SIDA, Country Strategy for Development Cooperation, Uganda, 1 January 2001 – 31 December 2005

World Bank, Poverty Reduction Strategy Support Credit, March 2001

World Bank, Country Financial Accountability Assessment, September 2000

World Bank, Country Assistance Strategy, October 2000

World Bank, Operations Evaluation Department; Uganda: Policy, Participation, People; 2001

UNFA, Uganda, Country Population Assessment Report, 2000

European Commission in Uganda, Country Strategy paper and National Indicative Programme for the period 2002-2007

Uganda Bureau of Statistics, 2000 Statistical Abstract

UNDP, Development Report 2000

UNDP, Human Development Report 2001

UNDP, Development Cooperation UGANDA, Improving the quality of the life of the poor, 1999 Report – December 2000.

WHO Country Cooperation Strategy, December 2000

Italian Co-operation for Development Strategy, 2000 – 2002, Uganda.

© joKa, March 2002